RAPPORT D'ACTIVITE 2015-2016

GROUPE JAJ SA
40 RUE BEAUMARCHAIS
93100 MONTREUIL

592 013 155 00060

Contact : Fabrice JIMENEZ 01 41 58 62 22

RAPPORT D'ACTIVITE
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE
du 29/09/2016 à 9 heures
SOMMAIRE

1 - Comptes sociaux annuels 2015-2016

2 - Tableau des résultats des 5 dernières années

3 - Liste des administrateurs

4 – Attestation du rapport financier annuel du Président du Conseil d'Administration

5 – Rapports de Gestion établis par le Conseil d'Administration

– Rapport d'activité de la société : « Groupe JAJ »

– Informations spécifiques communiquées à l'AG

6 – Gouvernance d'entreprise et contrôle interne

7 – Tableau récapitulatif des délégations relatives aux augmentations de capital

8 – Avis de Réunion et ordre du jour de l'AG

9 – Texte des projets de résolutions soumis à l'approbation de l'AG

10 – Rapports des Commissaires aux Comptes

Bilan Actif

Période du 01/04/15 au 31/03/16
Edition du 26/07/16
Tenue de compte EUR

Groupe JAJ

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/03/2016	Net (N-1) 31/03/2015
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	347 120	306 568	40 552	85 955
Fonds commercial	100 000		100 000	100 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	**447 120**	**306 568**	**140 552**	**185 955**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	96 102		96 102	96 102
Constructions	765 865	643 441	122 424	155 000
Installations techniques, matériel et outillage industriel	59 908	47 696	12 212	20 201
Autres immobilisations corporelles	1 248 995	1 081 705	167 290	181 943
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	**2 170 869**	**1 772 841**	**398 027**	**453 245**
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	32 440		32 440	29 516
TOTAL immobilisations financières :	**32 440**		**32 440**	**29 516**
ACTIF IMMOBILISÉ	**2 650 429**	**2 079 410**	**571 020**	**668 715**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	201 116		201 116	
Stocks d'en-cours de production de biens	380 938		380 938	403 524
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis	3 748 442		3 748 442	3 678 356
Stocks de marchandises	737 120		737 120	493 929
TOTAL stocks et en-cours :	**5 067 616**		**5 067 616**	**4 575 809**
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	11 173		11 173	24 367
Créances clients et comptes rattachés	3 860 739	217 563	3 643 176	3 033 353
Autres créances	1 194 992		1 194 992	1 069 109
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	**5 066 904**	**217 563**	**4 849 341**	**4 126 830**
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				100 806
Disponibilités	808 814		808 814	1 001 937
Charges constatées d'avance	554 844		554 844	708 444
TOTAL disponibilités et divers :	**1 363 658**		**1 363 658**	**1 811 187**
ACTIF CIRCULANT	**11 498 178**	**217 563**	**11 280 615**	**10 513 826**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif	129 562		129 562	561 227
TOTAL GÉNÉRAL	**14 278 169**	**2 296 972**	**11 981 197**	**11 743 768**

Bilan Passif

Période du 01/04/15 au 31/03/16
Edition du 26/07/16
Tenue de compte EUR

Groupe JAJ

RUBRIQUES			Net (N) 31/03/2016	Net (N-1) 31/03/2015
SITUATION NETTE				
Capital social ou individuel	dont versé	3 560 939	3 560 939	3 560 939
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				
Écarts de réévaluation	dont écart d'équivalence			
Réserve légale			389 000	389 000
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau			(2 168 904)	(4 308 580)
Résultat de l'exercice			175 499	2 139 677
		TOTAL situation nette :	**1 956 535**	**1 781 035**
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
		CAPITAUX PROPRES	**1 956 535**	**1 781 035**
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
		AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques			136 460	578 645
Provisions pour charges				
		PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**136 460**	**578 645**
DETTES FINANCIÈRES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			855 867	944 425
Emprunts et dettes financières divers			1 212 239	1 831 399
		TOTAL dettes financières :	**2 068 106**	**2 775 825**
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS			187 863	111 998
DETTES DIVERSES				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			7 013 956	5 184 163
Dettes fiscales et sociales			447 808	703 025
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes			170 469	598 430
		TOTAL dettes diverses :	**7 632 233**	**6 485 618**
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE				
		DETTES	**9 888 202**	**9 373 441**
Ecarts de conversion passif				10 646
		TOTAL GÉNÉRAL	**11 981 197**	**11 743 768**

Compte de Résultat (Première Partie)

Groupe JAJ

Période du 01/04/15 au 31/03/16
Edition du 26/07/16
Tenue de compte EUR

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/03/2016	Net (N-1) 31/03/2015
Ventes de marchandises	1 598 271	1 306 880	2 905 151	2 362 395
Production vendue de biens	12 360 231	4 870 790	17 231 020	19 102 043
Production vendue de services	24 531	31 685	56 216	43 189
Chiffres d'affaires nets	**13 983 032**	**6 209 355**	**20 192 387**	**21 507 628**
Production stockée			11 534	863 496
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			185 690	460 928
Autres produits			193	96
PRODUITS D'EXPLOITATION			**20 389 805**	**22 832 148**
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]			2 273 907	1 809 180
Variation de stock de marchandises			(240 649)	(53 150)
Achats de matières premières et autres approvisionnements			282 806	222 041
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			(201 116)	
Autres achats et charges externes			13 951 383	16 375 176
TOTAL charges externes :			**16 066 331**	**18 353 247**
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			175 646	286 104
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			2 031 897	1 975 429
Charges sociales			868 042	840 322
TOTAL charges de personnel :			**2 899 939**	**2 815 751**
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			157 213	223 097
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			72 284	295 448
Dotations aux provisions pour risques et charges			6 898	17 418
TOTAL dotations d'exploitation :			**236 395**	**535 963**
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			882 065	1 414 971
CHARGES D'EXPLOITATION			**20 260 377**	**23 406 036**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			**129 428**	**(573 888)**

Compte de Résultat (Seconde Partie)

Groupe JAJ

Période du 01/04/15 au 31/03/16
Edition du 26/07/16
Tenue de compte EUR

RUBRIQUES	Net (N) 31/03/2016	Net (N-1) 31/03/2015
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**129 428**	**(573 888)**
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	2 971	2 417
Reprises sur provisions et transferts de charges	561 227	5 476
Différences positives de change	84 206	104 122
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	2 128	
	650 532	**112 015**
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	129 562	561 227
Intérêts et charges assimilées	120 991	161 220
Différences négatives de change	340 521	504 519
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	591 074	**1 226 966**
RÉSULTAT FINANCIER	**59 458**	**(1 114 951)**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**188 887**	**(1 688 839)**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	64 618	11 786
Produits exceptionnels sur opérations en capital		4 044 565
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	64 618	**4 056 351**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	68 006	59 407
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	150 000	74 124
Dotations exceptionelles aux amortissements et provisions		
	218 006	**133 531**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**(153 387)**	**3 922 820**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(140 000)	94 304
TOTAL DES PRODUITS	**21 104 955**	**27 000 514**
TOTAL DES CHARGES	**20 929 456**	**24 860 837**
BÉNÉFICE OU PERTE	**175 499**	**2 139 677**

SOMMAIRE DE L'ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

1 - Faits caractéristiques

2 **- Règles et méthodes comptables**

3 Tableaux :

- Immobilisations
- Amortissements
- Provisions inscrites au bilan
- Etat des échéances des créances et des dettes
- Variation détaillée des stocks et encours
- Produits à recevoir
- Détails des charges à payer
- Détails des charges constatées d'avance
- Composition du capital social
- Variation des capitaux propres
- Chiffre d'affaires
- Ventilation du résultat
- Allègement de la dette future d'impôt
- Effectif moyen
- Liste des filiales et participations
- Renseignements globaux sur les filiales et participations
- Engagements financiers
- Crédit-bail
- Honoraires des Commissaires aux Comptes
- Tableau des flux de trésorerie

ANNEXE SOCIALE

Le bilan qui vous est présenté a une durée de 12 mois et recouvre la période du 1er avril 2015 au 31 mars 2016. Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1. Faits caractéristiques

- **Directeur administratif et financier**

Monsieur Fabrice JIMENEZ a intégré la société Groupe JAJ le premier juin 2015 et a remplacé Madame Annie Pascuccio en tant que Directeur administratif et financier.

- **Renégociation des Royalties SCHOTT**

La renégociation du contrat avec les propriétaires de la marque SCHOTT a permis la division des royalties par deux, et la mise en place d'un profit sharing en faveur de Schott de 30 % du résultat courant avant impôt de l'activité Schott à compter du 01/10/2015.

2. Règles et Méthodes Comptables

(Décret n°83-1020 modifié du 29/11/1983- articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 et 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014 .
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les conventions comptables ont été appliquées, en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que le règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

2.1 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont conformes d'une part au Règlement CRC 04-06 relatif à la définition, à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs, d'autre part au Règlement CRC 02-10 (modifié par le règlement CRC 03-07) relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition et la règle de décomposition par composants a été appliquée.

La durée d'amortissement retenue est la durée d'utilité du bien. Les biens sont amortis linéairement, hormis le matériel de bureau qui fait l'objet d'un amortissement dégressif.
Les durées d'utilité retenues pour les différentes catégories d'immobilisations sont les suivantes :

- Logiciels dissociés 1 an
- Droits de distribution exclusive 2 à 4 ans

- Frais de concept boutique 5 ans
- Constructions 20 ans
- Agencements aménagements des constructions 10 ans
- Installations diverses 3 à 10 ans
- Matériel et outillage 5 à 10 ans
- Matériel et mobilier de bureau 5 à 10 ans

2.2 – IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières s'analysent de la manière suivante :

	Valeur brute au 01/04/15	Acquisitions ou virements de poste à poste	Remboursements, cessions ou annulation	Valeur brute au 31/03/16
Titres de participation	3 888		3 888	
Dépôts et cautionnements	29 516	3 401	477	32 440
TOTAL	**33 404**	**3 401**	**4 365**	**32 440**

a) Titres de participation

Les titres de participation sont évalués soit à leur valeur d'entrée, soit à leur valeur économique compte tenu des perspectives d'avenir de la filiale.

Aucun titre de participation n'est détenu par Groupe JAJ au 31/03/16. Les titres de participation de la SARL D Distribution ont été abandonnés au cours de l'exercice.

b) Dépôts et cautionnements

Les dépôts et cautionnements sont essentiellement des dépôts de garantie sur des contrats de location.

2.3 – STOCKS

a) Stocks de marchandises

Les marchandises en stock ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du FIFO.
La valeur brute des marchandises comprend le coût d'achat et les frais accessoires. Les frais de stockage ne sont pas pris en compte pour cette évaluation.

b) Stocks de produits finis

Les produis finis en stock ont été évalués à leur coût de revient selon la méthode du FIFO.
La valeur brute des produits finis comprend le coût d'achat de la matière première et de la sous-traitance fabrication, les frais accessoires et les frais de collection. Les frais de stockage ne sont pas pris en compte pour cette évaluation.
Cette année, il n'y a aucune dépréciation des stocks. En effet, un partenariat avec la société « Mick Shoes » a été conclu, stipulant qu'elle s'engage à reprendre nos stocks restant à un tarif préférentiel qui nous permet de déstocker les produits avec un profit.

c) En-cours de production

Les modèles effectués dans la perspective d'une collection de vêtements présentée et offerte à la vente au cours de l'exercice suivant sont valorisés et comptabilisés en en-cours de production à la clôture de l'exercice à hauteur des frais de conception qui ont été engagés. Ces frais incluent les frais de style externes et internes (salaires et charges sociales versés au personnel participant à la création).
Au 31/03/2016 les encours de production s'élèvent 380 938€.

2.4 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du cours de clôture. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité.

Les créances clients faisant l'objet d'une procédure contentieuse sont dépréciées à 100 % du montant HT.

2.5 – AFFACTURAGE

Au 31/03/2016 les créances clients cédées à « BNP Factor » se montent à 2 729 369€.
Dans les autres créances la retenue de garantie de « BNP Factor » s'élève à 280 513€, les cessions indisponibles pour 167 275€ et dans les disponibilités le compte «BNP Factor » apparaît pour 10 651€.

2.6- CRÉANCES ET DETTES REPRESENTÉES PAR DES EFFETS DE COMMERCE

- Créances clients et comptes rattachés 0 €
  Tous les effets clients ont été escomptés au 31/06/16.
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés 751 617 €

2.7- OPERATIONS EN DEVISES ETRANGERES

Les dettes vis-à-vis des fournisseurs de marchandises sont pour l'essentiel évaluées sur la base du taux de change à la clôture ou le cas échéant selon le taux de couverture.

L'emprunt de 2 452 000$, dont le solde au 31 mars 2016 est de 1 352 000$ a été évalué sur la base du cours de la devise au 31/03/2016 dégageant une perte latente de change de 126 684€.
Les créances, les disponibilités et les dettes non couvertes à terme sont évaluées sur la base du taux de change à la clôture.

La différence résultant de l'actualisation des créances et dettes est portée au bilan en « écart de conversion ».

2.8- RISQUES DE CHANGE

Au 31/03/2016, l'état des positions de la société face au risque de change peut se résumer ainsi :

BILAN	**-4 791 231 $**
Dettes fournisseurs en devises	-2 318 768 $
Autres dettes	-235 926 $

Emprunts et intérêts courus en devises	-1 372 280 $
Liquidités en devises	-864 257 $
HORS BILAN	**9 300 000 $**
Achats à terme de devises	9 300 000 $
DIFFERENTIEL	**4 508 769 $**

2.9 - AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Les autres achats et charges externes d'un montant total de 13 951 383€ contre 16 375 176€ au 31/03/ 2015, correspondent principalement :

	31/03/2016	31/03/2015
Frais de collection, sous-traitance	10 248 924	12 355 458
Prestations logistiques	515 166	653 211
Locations et charges locatives (hors crédit-bail)	188 077	168 327
Location entrepôt de stockage	317 450	327 907
Entretien réparation	128 876	169 278
Assurances	39 187	47 661
Commissions	657 987	759 965
Rémunération affacturage	111 363	119 045
Honoraires (1)	301 742	269 092
Publicité, salons	408 203	417 697
Transport	657 158	662 084
(1) dont honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat pour 18 000 € au 31/03/16 et 44 000 € au 31/03/15.		

2.10 - CREDIT D'IMPOT COMPETITIVITE EMPLOI (CICE)

Le crédit d'impôt compétitivité emploi correspondant aux rémunérations éligibles au titre de l'exercice a été constaté au compte 444-Etat-Impôts sur les bénéfices pour un montant de 53 333€ (soit 44138€ au titre de 2015 et 9 195€ pour le 1er trimestre 2016). Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649-Personnel-CICE.
Ce crédit n'a pas été utilisé pour financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni pour augmenter les rémunérations des personnes exerçant des fonctions de direction dans l'entreprise, mais participe notamment au financement de notre besoin de fonds de roulement et concourt activement à l'amélioration de notre compétitivité.

2.11-AUTRES CHARGES

Les créances irrécouvrables se sont élevées à 8 199€.

Ce poste comprend également des royalties au titre de la licence " SCHOTT ", pour 759 863€ lesquelles ont été calculées comme suit :

a) pour les produits textiles, au taux de 6 % jusqu'au 30/09/15, puis 3% à partir du 01/10/15.
b) pour les produits cuirs, au taux de 10% sur toutes les ventes sauf l'Italie, Japon, Canada et USA où le taux est de 0% jusqu'au 30/09/15, puis 5% à partir du 01/10/15.
c) Au taux de 3% pour les ventes à 3 discounters jusqu'au 30/09/15, puis 1.5% à partir du 01/10/15.
d) Au taux de 5% sur les cuirs et 3% pour les autres ventes, sur le site web Schott jusqu'au 30/09/15, puis 2.5% à partir du 01/10/15.

Des royalties ont en outre été comptabilisées au titre de notre partenariat avec la marque AMERICAN COLLEGE (Co-Branding) pour un montant de 84 741€.

Un Profit Sharing est également calculé en faveur de « SCOTT » pour une valeur de 28 677 € au 31/03/16.

2.12- RESULTAT FINANCIER

La société comptabilise l'essentiel de ses achats de marchandises facturés en dollars au taux de couverture. Les achats, libellés en devises, non couverts sont comptabilisés selon le cours moyen de change du mois précédant la facture. Lors du règlement, les gains ou pertes de change sont constatés en résultat financier.

Les gains de change se montent à 84 206€, les autres intérêts et produits assimilés à 2 971€ et la reprise pour dépréciation financière pour risque de change à 561 227€.

Les charges financières s'analysent principalement en :

- Intérêts d'emprunt pour 27 208€
- Frais d'escompte et découvert pour 26 906€
- Commissions de financement d'affacturage pour 66 877€
- Pertes de change pour 340 521€
- Dotation à la provision pour risque de change pour 129 562€.

2.13- RESULTAT EXCEPTIONNEL

Les charges exceptionnelles correspondent essentiellement à l'indemnité de fin de contrat versé à Mme Annie PASCUCCIO, pour 150 000€, un détournement de ligne téléphonique de notre prestataire de 28 882€ suite à un contrôle.

Les produits exceptionnels se composent principalement du droit d'entrée facturé à la société Mick Shoes pour 50 000€.

2.14- IMPOT SUR LES SOCIETES

Au 31/03/2016, il a été imputé sur le résultat fiscal, un déficit fiscal de 27 410€.
La société dispose d'un déficit fiscal reportable de 4 137 023€.
Au cours de l'exercice clos au 31 mars 2016, Groupe JAJ a comptabilisé un crédit d'impôt recherche de 140 000€.

2.15- TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Aucune transaction n'a été conclue avec les parties liées.

3. Tableaux

IMMOBILISATIONS

Cadre A		Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
			Réévaluations	Acquisitions
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et développement	**Total I**			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	**Total II**	**438 390**		**8 730**
Immobilisations corporelles				
Terrains		96 102		
Constructions sur sol propre		765 865		
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels		59 908		
Installations générales, agencements et aménagements divers		1 064 515		29 425
Matériel de transport		9 016		4 868
Matériel de bureau et informatique, mobilier		127 601		13 570
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
	Total III	**2 123 007**		**47 863**
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations		3 887		
Autres titres immobilisés (actions propres)				
Prêts et autres immobilisations financières		29 516		3 401
	Total IV	**33 403**		**3 401**
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		**2 594 800**		**59 994**

Cadre B		Diminutions		Valeur brute fin de situation	Réévaluations Valeur d'origine
		Par virement	Par cession		
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement, de recherche et développement	(I)				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	(II)			**447 120**	
Immobilisations corporelles					
Terrains				96 102	
Constructions sur sol propre				765 865	
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements, aménag. constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels				59 908	
Installations générales, agencements et aménagements divers				1 093 940	
Matériel de transport				13 884	
Matériel de bureau et informatique, mobilier				141 171	
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Total III		**0**	**0**	**2 170 869**	
Immobilisations financières					
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations			3 887	0	
Autres titres immobilisés (actions propres)					
Prêts et autres immobilisations financières			477	32 440	
Total IV		**0**	**4 364**	**32 440**	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		**0**	**4 364**	**2 650 429**	

AMORTISSEMENTS

SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Valeur en debut d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Sorties Reprises	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement, de recherche et dévelop.	Total I				
Autres immobilisations incorporelles	Total II	**252 436**	**94 337**	**40 205**	306 568
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre		610 865	57 009	24 432	643 441
Constructions sur sol d'autrui					
Instal. Générales, agenc. et aménag. constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels		39 707	13 995	6 006	47 696
Installations générales, agencements et aménagements divers		906 284	104 542	52 541	958 285
Matériel de transport		2 877	6 526	2 696	6 708
Matériel de bureau et informatique, mobilier		110 028	11 379	4 696	116 711
Emballages récupérables et divers					
	Total III	**1 669 761**	**193 451**	**90 370**	**1 772 841**
TOTAL GENERAL (I + II + III)		**1 922 196**	**287 788**	**130 575**	**2 079 410**

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

	Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations exercice	Diminutions reprises situation	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges				
Provisions pour pertes de change	561 227	129 562	561 227	129 562
Autres provisions pour risques et charges	17 418	6 898	17 418	6 898
Total I	**578 645**	**136 460**	**578 645**	**136 460**
Provisions pour dépréciations				
Provisions sur immobilisations incorporelles				
Provisions sur autres immobilisations financières	3 887		3 887	0
Provisions sur stocks et en-cours	38 507		38 507	0
Provisions sur comptes clients	229 602	72 284	84 324	217 562
Total II	**271 997**	**72 284**	**126 718**	**217 563**
TOTAL GENERAL (I + II)	**850 642**	**208 744**	**705 364**	**354 022**

Dont dotations et reprises :	*- d'exploitation*	*79 182*	*140 249*
	- financières	*129 562*	*561 227*
	- exceptionnelles		*0*

ETAT DES CREANCES ET DETTES

Cadre A ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	A plus de 5 ans
De l'actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1) (2)				
Autres immobilisations financières	32 440		32 440	
De l'actif circulant				
Clients douteux ou litigieux	229 560		229 560	
Autres créances clients	3 631 179	3 631 179		
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés	7 830	7 830		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices	203 661	194 466	9 195	
Taxe sur la valeur ajoutée	274 282	274 282		
Autres impôts, taxes et versements assimilés				
Divers				
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers	709 219	428 706	280 513	
Charges constatées d'avance	554 844	554 844		
TOTAL	**5 643 015**	**5 091 306**	**551 709**	
(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consenties aux associés				

Cadre B ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1)				
- à un an maximum à l'origine	855 867	855 867		
- à plus d'un an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)	1 205 080	1 205 080		
Fournisseurs et comptes rattachés	7 013 956	7 013 956		
Personnel et comptes rattachés	132 698	132 698		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	192 118	192 118		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	3 657	3 657		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et versements assimilés	119 334	119 334		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	7 159	7 159		
Autres dettes	170 469	170 469		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	**9 700 339**	**9 700 339**	**0**	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	532 454			
(2) Emprunts, dettes contractés auprès des associés	7 159			

VARIATION DETAILLEE DES STOCKS ET DES EN-COURS

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	diminution
Matières premières, approvisionnements	201 116		201 116	
En-cours de production de biens	380 938	403 524		22 586
Produits finis	3 748 442	3 678 356	70 086	
Marchandises	737 120	493 929	243 191	
TOTAL	**5 067 616**	**4 575 809**	**514 393**	**22 586**

PRODUITS A RECEVOIR

(Décret 83-1020 du 29/11/1983 - Article 23)

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	**31/03/16**	**31/03/15**
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	68 277	23 091
Autres créances		7 544
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	**68 277**	**30 635**

DETAILS DES CHARGES A PAYER
DANS LES POSTES SUIVANTS AU BILAN

(Décret 83-1020 du 29/11/1983 - Article 23)

	31/03/16	31/03/15
Intérêts courus non échus		
Intérêts courus		
Intérêts courus sur emprunts	17 813	10 206
Total	**17 813**	**10 206**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Factures non parvenues	654 156	224 008
Total	**654 156**	**224 008**
Dettes fiscales et sociales		
Dettes provisions congés payés	132 698	159 188
Personnel salaires à payer	0	-298
Charges sociales congés à payer	66 349	79 594
Charges sociales sur salaires	0	-149
Etat charges à payer	119 334	135 370
Total	**318 381**	**373 705**
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Frs immob à recevoir		
Total	**0**	**0**
Autres dettes		
Avoirs à établir	67 288	37 593
Charges à payer (commissions, royalties, honoraires….). Tout est comptabilisé en FNP à partir du 31/03/16.		447 234
Total	**67 288**	**484 827**
TOTAL GENERAL	**1 057 638**	**1 092 746**

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

	31/03/16	31/03/15
Charges d'exploitation constatées d'avance	437 513	542 319
Charges financières constatées d'avance		
Achats comptabilisés d'avance	117 331	166 125
TOTAL GENERAL	**554 844**	**708 444**

NATURE DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

1) **Charges constatées d'avance**

Elles se composent de charges d'entretien, location, assurances, publicité…..
En outre, elles comportent à hauteur de 333 286 euros les échantillons des collections futures .

2) **Achats constatés d'avance**

Ils correspondent à de la marchandise non rentrée en stock majorée des droits de douane, des frais de transport et d'assurances.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Différentes catégories de titres (toutes de valeur nominale 1€)	Nombres de titres	
	Au début de l'exercice	En fin d'exercie
Actions nominatives à droit de vote simple	1 160	36 580
Actions nominatives à droit de vote double	1 840 776	1 835 441
Actions au porteur	1 719 003	1 688 918
Total	**3 560 939**	**3 560 939**

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Capitaux propres au 31/03/15	**1 781 035**
Bénéfice au 31/03/16	175 499
Capitaux propres au 31/03/16	**1 956 535**

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de 20 192 387 euros se répartit par secteur géographique, gros et détail et en pourcentage du chiffre d'affaires total comme suit:

	C.A	Pourcentage
CA COMMERCE DE GROS		
France,ventes de marchandises	1 598 271	7.92%
France, prestations de service	24 531	0.12%
Export, ventes de marchandises	1 306 880	6.47%
Export, prestations de service	31 685	0.16%
CA COMMERCE DE DETAIL		
France détail SCHOTT	704 441	3.49%
CA PRODUCTION		
France, ventes de produits finis	11 655 790	57.72%
Export, ventes de produits finis	4 870 790	24.12%
Chiffre d'affaires total	**20 192 387**	**100.00%**

VENTILATION DU RESULTAT	Résultat avant impôt	Impôt
(Code du Commerce Art. R123-198)		
Résultat courant	188 887	
Résultat exceptionnel	-153 388	
Crédit d'impot recherche	140 000	
Résultat comptable	175 499	

ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

Organic	
Ecart OPCVM	
Frais d'escompte	
Provision risque de change	
Ecart de conversion passif	
Allègement de la dette future d'impôt	**0**

EFFECTIF MOYEN

Catégorie de personnel	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	13	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	28	
Ouvriers	-	
TOTAL	41	

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Au cours de l'exercice, il a été attribué 180 337 € de salaires bruts

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos au 31 mars 2014
Renseignements détaillés concernant les filiales et participations				
0 - Filiales (plus de 50 % du capital détenu) **SARL D DISTRIBUTION** Zl des vignes 29 rue Bernard 93008 BOBIGNY CEDEX Siret :42302640000048				

RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR TOUTES LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	FILIALES FRANCAISES
Valeur comptable des titres détenus :	
- brute	
- provision dépréciation	
- nette	0
Montant des prêts et avances accordés	
Montant des cautions et avals donnés	
Montant des dividendes encaissés	

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés	
Effets escomptés non échus	212 238
Hypothèque	3 020 000
Nantissement OPCVM	
Abandon de compte courant avec clause de retour à meilleure fortune	457 347
Retraite	64 214
TOTAL	**3 753 799**
Engagements réciproques	
Achats devises à terme	8 168 643
USD 9 300 000	
Crédits documentaires	751 617
TOTAL	**8 920 260**

Droit individuel de formation -DIF

instauré par la loi n°2004-391 du 4 mai 2004.

Les salariés justifiant d'une ancienneté d'au moins une année peuvent faire valoir leur droit au DIF.

Les droits cumulés des salariés s'élèvaient au 31 mars 2016 à 2 126 heures.

Engagements de retraite

La Société a souscrit auprès de la Société Générale un contrat retraite destiné à la couverture des indemnités de fin de carrière.

Son obligation vis-à-vis des salariés est externalisée et comptabilisée par le biais d'appels de cotisation. L'engagement de retraite était évalué à 137 187 € au 31.03.2016, couvert partiellement par le contrat d'assurance IFC valorisé à 73 775 €; ainsi, l'engagement résiduel s'élève à 64 214 €.

CREDIT BAIL

(Décret 83-1020 du 29/11/1983 - Article 23)

Postes du bilan	Valeur d'origine	Dotations théoriques aux amortissements		Valeur nette théorique	Redevances	
		exercice	cumulées		exercice	cumulées
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	**125 063**	26 838	125 063	-	26 838	125 063
Immobilisations en cours						
TOTAL	**125 063**	**26 838**	**125 063**	**-**	**26 838**	**125 063**

Postes du bilan	Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel	Montant pris en charge dans l'exercice
	A un an au plus	A plus d'1 an et moins de 5 ans	A plus de cinq ans	Total		
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles				**0**		**26 838**
Immobilisations en cours						
TOTAL	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**26 838**

COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Honoraires Contrôle légal des comptes annuels		Mission exceptionnelle	
	31.03.16	**31.03.15**	**31.03.16**	**31.03.15**
Sarl FIABILITY 15 BisRue Jean Baptiste Pigalle 75009 Paris RCS Paris 484 880 422	37 000	37 000		
Cabinet Guilleret et Associés 48 Quai Alphonse Le Gallo 92100 Boulogne RCS Nanterre B 342 914 140		7 084		

VARIATION DES FLUX DE TRESORERIE

OPERATIONS D'EXPLOITATION	31/03/16	31/03/15	31/03/14	30/09/13	31/03/13	31/03/12
RESULTAT NET	**175 499**	**2 139 677**	**-163 339**	**-262 505**	**-2 989 330**	**-415 732**
Elimination des éléments sans incidence sur la trésorerie						
Dotations aux amortissements et provisions	293 673	801 742	324 334	191 961	277 268	239 065
Reprises des amortissements et provisions	-582 533	-79 647	-68 532	-67 247	-52 658	-22 268
Plus et moins-values de cession		-3 936 476	49 170			
Subventions virées au résultat						
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	**-113 361**	**-1 074 704**	**141 633**	**-137 791**	**-2 764 720**	**-198 935**
Variation des stocks	-491 807	-929 085	-1 068 261	-1 740 318	2 213 669	-432 024
Variations des créances	-1 142 102	-159 753	-1 005 614	-2 680 579	-208 559	108 402
Variation des dettes	2 174 532	-726 163	602 896	3 053 756	177 935	-568 776
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	**540 623**	**-1 815 001**	**-1 470 979**	**-1 367 141**	**2 183 045**	**-892 398**
Flux net de trésorerie généré par l'activité	**427 262**	**-2 889 705**	**-1 329 346**	**-1 504 932**	**-581 675**	**-1 091 333**
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT						
Décaissement/acquisition immobilisations incorporelles	-8 730	-5 550	-899	-899	-246 189	-23 340
Encaissement/cession immobilisations incorporelles						
Décaissement/acquisition immobilisations corporelles	-47 863	-80 014	-120 704	-98 028	-23 560	-42 570
Encaissement/cession immobilisations corporelles		4 000 000	2 026			
Décaissement/acquisition immobilisations financières	-3 401	-500			-4 038	-1 263
Encaissement/cession immobilisations financières	4 364	500	2 763	2 763	9 763	46 851
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	**-55 630**	**3 914 436**	**-116 814**	**-96 164**	**-264 024**	**-20 322**
OPERATIONS DE FINANCEMENT						
Augmentation de capital ou apports						
Dividendes versés aux actionnaires						
Variation des autres fonds propres						
Encaissements provenant d'emprunts			70	19 943	1 928 339	156 000
Remboursement d'emprunts	-619 160	36 139	-137 281	-99 253	-187 543	-40 079
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	**-619 160**	**36 139**	**-137 211**	**-79 310**	**1 740 796**	**115 921**
VARIATION DE TRESORERIE	**-247 528**	**1 060 870**	**-1 583 371**	**-1 680 406**	**895 097**	**-995 734**
TRESORERIE A L'OUVERTURE	**-11 763**	**-1 072 633**	**510 738**	**-1 971 886**	**-2 866 982**	**-1 871 248**
TRESORERIE A LA CLOTURE	**-259 291**	**-11 763**	**-1 072 633**	**-3 652 291**	**-1 971 886**	**-2 866 982**

RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES					
I -CAPITAL EN FIN D'EXERCICE	**2015-2016**	**2014-2015**	**2013-2014**	**2012-2013**	**2011-2012**
a) Capital social	3 560 939	3 560 939	3 560 939	3 560 939	3 560 939
b) Nombre des actions ordinaires	3 560 939	3 560 939	3 560 939	3 560 939	3 560 939
c) Nombre des actions à dividende prioritaire existantes (sans droit de vote)					
d) Nombre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droits de souscription					
II -OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE	**2015-2016**	**2014-2015**	**2013-2014**	**2012-2013**	**2011-2012**
a) Chiffre d'affaires hors taxes	20 192 387	21 507 628	21 689 582	18 038 220	20 070 252
b) Résultats avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-346 461	2 928 095	167 648	-3 629 452	331 636
c) Impôts sur les bénéfices	-140 000	94 304	0	-140 000	-60 000
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
e) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements	175 499	2 139 677	-163 338	-2 989 330	-415 733
f) Résultat distribué	0	0	0	0	0
III - RESULTATS PAR ACTION	**2015-2016**	**2014-2015**	**2013-2014**	**2012-2013**	**2011-2012**
a) Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	-0.10	0.80	0.05	-0.98	0.11
b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0.05	0.60	-0.05	-0.84	-0.12
c) Dividende attribué à chaque action (net)					
IV - PERSONNEL	**2015-2016**	**2014-2015**	**2013-2014**	**2012-2013**	**2011-2012**
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	41	41	38	41	48
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	2 031 897	1 975 429	1 963 643	2 077 866	2 094 039
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	868 042	840 322	877 662	986 430	988 729

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET DIRECTEURS GENERAUX ET MANDATS SOCIAUX EXERCES		
	Autres fonctions exercées Dans d'autres sociétés	**Nombre d'actions**
Monsieur Bruno DAUMAN (né en 1979) Président Directeur Général nommé administrateur à l'AG du 25 septembre 2014 nommé Président Directeur Général au CA du 25/09/2014 Fin du mandat : AG statuant sur cptes 31/03/2020 16, rue Poirier 94160 Saint Mandé		400
Monsieur Romain DAUMAN (né en 1983) Administrateur Nommé à l'AG du 25/09/2014 Fin du mandat : AG statuant sur cptes 31/03/2020 Demeurant 102, rue Réaumur 75002 PARIS		80
Monsieur Frank SZWARC (née en 1956) Administrateur Nommé à l'AG du 28 septembre 2015 Fin du mandat : AG statuant sur cptes 31/03/2021 5, Place Charles Digeon 94160 Saint Mandé		11 803

40-48 RUE BEAUMARCHAIS
93104 MONTREUIL CEDEX FRANCE

Téléphone 01 41 58 62 20
Télécopie 01 41 58 62 49

Internet : http://www.jaj.fr

ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport de gestion ci-dessous présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
BRUNO DAUMAN

GROUPE JAJ

Société Anonyme au capital social de 3.560 939 €

Siège social :
40-48 rue Beaumarchais – 93 100 Montreuil-sous-Bois

RCS BOBIGNY B 592 013 155 (59 B 01315)
SIRET 592 013 155 00060

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2016

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis ce jour en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en conformité de la loi et de nos statuts pour :

√ Vous présenter notre rapport sur la situation de la société, sur son activité au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016, soit du premier avril 2015 au 31 mars 2016,

√ Vous rendre compte de notre gestion,

√ Soumettre à votre approbation :

- les comptes de cet exercice,
- les propositions de votre Conseil d'Administration.

Tous les actionnaires ont été régulièrement convoqués à la présente réunion dans le respect des dispositions légales et statutaires.

La Société FIABILITY représentée par Monsieur Julien TOKARZ, Commissaire aux Comptes Titulaire, a été régulièrement convoquée dans les formes et délais légaux.

Lecture vous sera donnée de leurs différents rapports.

Nous vous précisons que tous les documents et renseignements prescrits par la Loi ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social de la société, quinze jours au moins avant la date de la présente réunion.

Les comptes individuels de l'exercice 2015/2016 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables françaises.

RAPPORT D'ACTIVITE DE LA SOCIETE « GROUPE JAJ »

Les comptes annuels au 31/03/2016 ont été élaborés conformément aux règles et méthodes comptables du règlement ANC 2014-03 relatif au Plan Général Comptable, dans le respect des règles de prudence, de l'indépendance des exercices et de la continuité de l'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

I – SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE PAR BRANCHE D 'ACTIVITE (L. 232-1,II et L. 233-6 al.2 / R 225-102 al. 1).

Le chiffre d'affaires net hors taxes, réalisé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016 est de 20.192 387 euros contre 21.507 628 euros au 31 mars 2015, soit une baisse de 6,11 %.

La répartition du chiffre d'affaires entre la France et l'export s'analyse ainsi :

	Exercice 2015-2016	**Exercice 2014-2015**	
Ventes en France marchandises	1 598 271	1 229 824 €	29.96 %
Ventes à l'export marchandises	1 306 880	1 132 571	15,39 %
Production de biens en France	12 360 231	13 364 498	- 7,51 %
Production de biens à l'Export	4 870 790	5 737 545	-15.11 %
Prestations de services en France	24 531	22 476	9.14 %
Prestations de services à l'export	31 685	20 714	52.96 %

- DELAIS DE PAIEMENTS DES FOURNISSEURS (L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de Commerce)

Aux termes des dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de Commerce issues respectivement de la Loi n° 2008-776 du 4 août 2008 et du Décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008, nous vous présentons ci-après, les informations relatives aux délais de paiement de nos fournisseurs :

	2015-2016	2014-2015
Fournisseurs France		**1565 390**
Echues		
Règlement 30 jours	494 429	
Règlement 31/60 jours	1 105 675	
Règlement 61/ 90 jours	104 416	625 567
Règlement 91/120 jours	197 261	601 956
Règlement + 120 jours	111 964	337 866
Convention France	**1 214 465**	**674 427**
Règlement 30 jours	202 893	
Règlement 60 jours	296 216	
Règlement 61/90 jours	264 165	157 718
Règlement 91/120 jours	205 619	279 009
Règlement + 120 jours	245 572	237 700
TOTAL FRANCE	**3 228 211**	**2 239 817**
Fournisseurs Etranger	**1 202 755**	**1 181 923**
Règlement 30 jours	221 504	
Règlement 60 jours	98 918	
Règlement 61/90 jours	407 707	435 020
Règlement 91/120 jours	141 557	126 958
Règlement + 120 jours	333 068	619 945
Convention Etranger	**1 174 338**	**1 374 326**
Règlement 30 jours	29 509	
Règlement 60 jours	1 078	
Règlement 61/90 jours	17 312	275 371
Règlement 91/120 jours	35 148	4 886
Règlement + 120 jours	1 091 291	1 094 069
TOTAL Etranger	**2 377 093**	**2 556 249**
Effets à payer France	**0**	**30 141**
avril		30 141
mai		
juin		
juillet		
Effets à payer Etranger	**751 617**	**442 613**
avril	527 129	248 619
mai	163 883	193 994
juin	60 605	
juillet		
TOTAL Effets à payer	**751 617**	**472 754**
TOTAL DIVERS	**657 035**	- **84 658**
Factures non parvenues	654 156	224 008
Ecart de conversion	2 878	-308 666
TOTAL DETTES	**7 013 956**	**5 184 162**

II – RESULTAT DE L' EXERCICE ECOULE (L. 233-6 al. 2 / R. 225-102 al .1)

LIBELLES	12 mois 31.03.15 Réel	% du CA GLOBAL	12 mois 31.03.16 Réel	% du CA GLOBAL
CHIFFRE D'AFFAIRES GLOBAL	**21 507 628**	**100.0%**	**20 192 387**	**100.0%**
Ventes de marchandises	**2 362 395**	**11.0%**	**2 905 150**	**14.4%**
Achats de marchandises	**-1 777 199**	**-8.3%**	**-2 248 605**	**-11.1%**
Transport sur Achat de marchandises	**-31 981**	**-0.1%**	**-25 303**	**-0.1%**
TOTAL : Achats de marchandises	**-1 809 180**	**-8.4%**	**-2 273 907**	**-11.3%**
Variation de stock de marchandises	**53 150**	**0.2%**	**240 649**	**1.2%**
MARGE COMMERCIALE NEGOCE	**606 366**	**2.8%**	**871 892**	**4.3%**
% des Ventes Négoce	**25.7%**		**30.0%**	
Production biens vendus	**19 102 043**	**88.8%**	**17 231 021**	**85.3%**
Production vendue	**43 189**	**0.2%**	**56 216**	**0.3%**
Achats matières	**-222 041**	**-1.0%**	**-282 806**	**-1.4%**
Sous-traitance / frais collection : fabrication	**-11 983 139**	**-55.7%**	**-9 878 176**	**-48.9%**
Transport sur Achat de Sous-traitance	**-372 319**	**-1.7%**	**-370 748**	**-1.8%**
TOTAL : Sous traitance / frais collection : fabrication	**-12 355 458**	**-57.4%**	**-10 248 924**	**-50.8%**
Variation production stockée	**862 787**	**4.0%**	**34 121**	**0.2%**
Variation stock matières premières		**0.0%**	**171 116**	**0.8%**
Variation stock prototypes		**0.0%**	**30 000**	**0.1%**
Variation produits en cours	**709**	**0.0%**	**-22 586**	**-0.1%**
MARGE COMMERCIALE PRODUCTION	**7 431 230**	**34.6%**	**6 968 158**	**34.5%**
% des Ventes Production	**38.8%**		**40.3%**	
MARGE BRUTE GLOBALE	**8 037 595**	**37.4%**	**7 840 050**	**38.8%**
Autres produits d'exploitation	**96**	**0.0%**		**0.0%**
Transports s/ Echantillons et s/ Ventes (sans refac)	**-651 025**	**-3.0%**	**-648 545**	**-3.2%**
Logistique (SED : Loyer et manutention)	**-981 118**	**-4.6%**	**-832 616**	**-4.1%**
Commissions	**-879 010**	**-4.1%**	**-769 350**	**-3.8%**
Marketing (Publicité et PLV)	**-432 182**	**-2.0%**	**-435 683**	**-2.2%**
Honoraires	**-283 802**	**-1.3%**	**-310 579**	**-1.5%**
Loyers	**-192 693**	**-0.9%**	**-200 917**	**-1.0%**
Maintenance	**-159 286**	**-0.7%**	**-120 101**	**-0.6%**
Voyage et déplacements	**-120 944**	**-0.6%**	**-62 339**	**-0.3%**
Autres Frais Généraux (Assurance, Frais bancaires, ...)	**-319 657**	**-1.5%**	**-322 330**	**-1.6%**
TOTAL : Autres Achats et charges externes	**-4 019 718**	**-18.7%**	**-3 702 459**	**-18.3%**
VALEUR AJOUTEE	**4 017 974**	**18.7%**	**4 137 591**	**20.5%**
Subvention d'exploitation	**0**	**0.0%**	**0**	**0.0%**
Impôts et taxes	**-286 103**	**-1.3%**	**-175 646**	**-0.9%**
Personnel et Charges	**-2 815 751**	**-13.1%**	**-2 899 939**	**-14.4%**
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	**916 120**	**4.3%**	**1 062 005**	**5.3%**

Produits Financiers	**112 015**	**0.5%**	**650 532**	**3.2%**
Charges Financières	**-1 226 966**	**-5.7%**	**-591 074**	**-2.9%**
RESULTAT COURANT Av IMPOT et RES EXCEPTIONNEL	**-1 688 837**	**-7.9%**	**188 886**	**0.9%**
Produits Exceptionnels	**4 056 350**	**18.9%**	**64 618**	**0.3%**
Charges Exceptionnelles	**-133 531**	**-0.6%**	**-218 006**	**-1.1%**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**3 922 819**	**18.2%**	**-153 387**	**-0.8%**
RESULTAT COURANT Av IMPOT	**2 233 982**	**10.4%**	**35 499**	**0.2%**
Impôts sur Bénéfice	**-94 304**	**-0.4%**	**140 000**	**0.7%**
RESULTAT APRES IMPOT	**2 139 678**	**9.9%**	**175 499**	**0.9%**

Les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2016 font ressortir un bénéfice net comptable de **175.499,36 €** (contre, pour l'exercice précédent, un bénéfice net comptable de **2 139 676,67 €).**

III – ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE (L. 226 - 100 al. 3)

Les indicateurs financiers sont les suivants :

	2015/2016	2014/2015	2013/2014	2012/2013
Dettes totales / capitaux propres	505.39%	526.29%	négatif	négatif
Dettes totales / chiffre d'affaires	48,97%	43,58%	43,62%	46,54 %
Emprunts et dettes financières / capitaux propres	61,95%	155,85%	négatif	négatif

Nous vous précisons que les capitaux propres de notre société s'élèvent à 1 956 535 € au 31 mars 2016.

A cette même date, le montant des créances clients cédées à la société de factoring "BNP Factor" est de 2 729 369 €.

Dans les autres créances, la retenue de garantie de « BNP Factor » s'élève à 280 513 €, les cessions indisponibles à 167 275 € et dans les disponibilités, le compte « BNP Factor » apparaît pour 10.651€.

Pour se protéger contre le risque de change et compte tenu du volume d'achat de marchandises en dollars, la société achète des devises à terme.

Au 31 mars 2016, le montant des achats à terme de devises s'élève à 9 300 000 $ US.

IV- PROGRES REALISES – DIFFICULTES RENCONTREES – PAR SECTEUR D'ACTIVITE (R. 225-102 al 1)

Le chiffre d'affaires sur l'exercice est en retrait de 6% et atteint 20.2M€.

L'année a été particulièrement pénalisée par un carnet de commande automne/hiver en repli, consécutif à un hiver 2015 très doux et des stocks importants chez les revendeurs.

Dès lors le 1er semestre était en fort retrait (-17%).

Cette baisse de chiffre d'affaires a été compensée par une reprise de l'activité pour Schott (malgré une météo toujours peu clémente et le contexte des attentats) et un bon niveau de réassort durant l'automne et l'hiver.

La France a connu une baisse des ventes de 4% alors que l'export affiche un repli plus important (-10%) mais essentiellement dû à une forte baisse de notre activité avec notre destockeur historique anglais.

L'Allemagne est désormais notre premier marché à l'export (+18%) où la marque est en pleine expansion, avec près de 200 clients ainsi que les grands magasins.

L'Espagne et l'Italie redressent la barre. Longtemps en repli, ces deux marchés sont de nouveau en croissance.

Néanmoins, l'Italie, à l'image de nombreux pays européens, reste en crise profonde avec une baisse continuelle du nombre d'indépendants, revendeurs multimarques.

En terme de distribution, les magasins indépendants représentant 48% du CA sont en retrait (-7.5%) alors que les ventes via les webstores pure player ont crû de 5% et représentent désormais 20% de l'activité.

Les grands magasins sont en retrait (-15%) alors que les ventes au détail (boutique Schott + webstore Schott) sont en forte progression (+39%), ce qui démontre l'attractivité et le potentiel toujours important de la marque et sa capacité à générer de la croissance via un circuit direct auprès des consommateurs.

En effet, les ventes au détail ne représentent encore que 4% du chiffre d'affaires.

L'attractivité de la marque Schott est certaine.

Les taux de sortie durant l'hiver, malgré tous les évènements, ont été largement au-dessus de la moyenne du secteur, tiré par un produit leader, le bombers.

V – EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION ET PERSPECTIVES D' AVENIR (L. 232-1-II / R. 225-102 al 1)

Le contexte économique et la consommation d'habillement semblent encore se dégrader pour l'année prochaine, compte tenu d'une mauvaise saison hiver et de stock important chez les revendeurs. Les indépendants vont continuer à souffrir d'une baisse de la consommation et de la concurrence des webstores, des grands magasins ainsi que des boutiques à enseigne.

Malgré cela, compte tenu de la performance de Schott, notre carnet de commandes sur l'hiver est en croissance de 10% environ.

Alors que les indépendants représentent toujours 50% de notre activité, il est nécessaire pour Groupe JAJ de soutenir le chiffre d'affaires en privilégiant les canaux de distribution à croissance et a rentabilité, notamment les webstores pure player et les ventes au détail au travers de magasins à enseigne Schott et du webstore Schott qui sont en forte croissance.

En effet, la boutique des Halles a affiché une progression de 27% et le webstore plus de 50%.

Pour cela, nous allons miser encore davantage sur la vente directe auprès des consommateurs en consacrant des investissements sur notre webstore, source de croissance et de profit.

L'objectif étant d'atteindre le chiffre d'affaire de la boutique des Halles d'ici 2 ans.

Egalement, de manière progressive nous étendons le réseau à enseigne.

Une boutique Schott a été ouverte en avril dans le centre de Lille. Celle-ci étant réalisée avec un partenaire.

Une boutique Schott gérée en direct par JAJ ouvrira en septembre 2016 dans le haut marais à Paris.
En 2017, nous souhaitons ouvrir 2 boutiques en Province. A l'étranger, une boutique à Zurich est à l'étude ainsi qu'à Amsterdam et Dusseldorf via nos distributeurs.

Concernant les grands magasins, dès septembre, Schott ouvrira deux corners permanents aux Galeries Lafayette Hausmann en homme et en femme.

Schott a été parmi les leaders au Citadium lors de la saison hiver passée.

A l'étranger, la marque poursuit son développement en Espagne via Corte Ingles, chez Coin en Italie ou encore Attica en Grèce avec l'ouverture de nouveaux corners.

A noter que Schott sera présent également chez Harvey Nichols à Londres dès cet hiver.

Schott est désormais présent au sein des acteurs majeurs du web tel que Zalando, Asos, Mr Porter, Menlook, Spartoo…outre les acteurs historiques tel que Redoute.

La marque y affiche de très bons taux de sortie et fait partie des marques leaders.

Le potentiel de croissance pour la marque est important compte tenu que ces webstores pure player affichent des taux de croissance à 2 chiffres alors que les indépendants subissent des baisses de chiffre d'affaires importantes.

La marque Schott bénéficie toujours d'un fort attrait, notamment grâce à un juste positionnement qualité/prix/notoriété de marque.

Le repositionnement de la marque effectué ces dernières années permet à Schott de conforter sa place parmi les marques importantes du sportswear masculin et notamment sur les « pièces a manche » (blouson, parka, cuir….).

Schott est une marque à la fois attractive et une valeur sûre en ces temps de crise. La marque a cette capacité unique d'avoir une clientèle hétéroclite en terme d'âge et de catégorie socioprofessionnelle.

Le bombers (référence JKT AC) est un hit produit. Il dynamise la marque et connait un véritable succès auprès des jeunes notamment.

Ce bombers qui a été lancé comme un mono produit avec une palette de 30 couleurs il y a 3 ans, connait désormais un succès retentissant en magasin et en presse.

Il donne un nouveau souffle à la marque et notamment auprès d'une cible étudiante masculine et féminine.

Le contrat de licence Schott a été renégocié pour une durée de 7 ans avec une baisse de 50% du niveau de royalties, en contrepartie d'un profit sharing de 30% sur l'activité Schott uniquement.

Ce nouvel accord consolide les relations historiques entre Schott et Groupe JAJ.

Il va permettre à Groupe JAJ d'avoir une vision plus claire sur l'avenir et une capacité d'investissement supérieure (compte tenu des bénéfices qui seront réalisés), afin notamment d'accompagner le développement de boutiques à enseigne.

Alors que Schott reste la marque phare de la société, Groupe JAJ doit continuer sa stratégie d'ambassadeur des marques en France et en Europe.

La distribution, le négoce a toujours été dans l'ADN de la société Groupe JAJ, ex JAJ Distribution.
L'un de ses atouts majeurs est son réseau : sa capacité à distribuer des marques via un réseau d'agents ou en direct auprès d'indépendants, de webstores et de grands magasins que ce soit en textile, en chaussure ou en accessoire.

Groupe JAJ se doit de renforcer son portefeuille de marques en distribution qui génèrent du chiffre d'affaires et de la marge car les frais fixes sont absorbés par la structure existante.

La société mise sur des marques à fort potentiel, basé principalement sur du mono-produit afin d'affirmer sa différence et son caractère unique dans un secteur extrêmement compétitif :

- RIVIERAS : Distribution de la marque spécialisée sur l'espadrille chic (1 pied, 40 couleurs) depuis 5 ans et qui connait depuis son lancement des taux de croissance à 2 chiffres.

  Groupe JAJ gère désormais la distribution de Rivieras sur l'ensemble du marché européen. Rivieras est positionné sur un créneau moyen/haut de gamme et a réussi à s'imposer rapidement chez les magasins de références au niveau mondial (Barneys, United Arrows, Bon Marché, Printemps, Colette, Dover Street Market…). La marque devrait afficher de nouveau une croissance plus de 25% sur le prochain exercice.

  Les perspectives de croissance sont importantes sur le prochain exercice alors que le chiffre d'affaires devrait représenter bientôt 10% du chiffre d'affaires de Groupe JAJ.

- SAY HELLO TO LONGER LEGS : Nouveau concept de talonnettes en provenance de New York. 2 références sont commercialisées (talonnette 2cm et talonnette 4cm) avec pour cible les magasins chaussures, mode et cosmétique. Groupe JAJ a l'exclusivité sur 5 territoires européens.

  Ce produit connait un très beau démarrage. Le référencement récent auprès de la chaine Monoprix démontre le potentiel de la marque.

L'année 2016/2017 sera une année positive pour Groupe JAJ, malgré une ambiance météorologique, économique et géopolitique très difficile.

La marque Schott est de nouveau attractive et apparait comme un incontournable du secteur. De nouvelles opportunités apparaissent pour Schott et Groupe JAJ, notamment grâce au nouveau contrat de licence qui permet d'envisager l'avenir et notre collaboration de manière beaucoup plus sereine.

VI – ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT (L. 232-1-II)

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016, la Société Groupe JAJ a comptabilisé un crédit impôt recherche de 140 000€.

VII - CICE

Une mention a été inscrite dans l'annexe, aux états financiers des comptes de l'exercice 2016, précisant le montant, les principes comptables retenus en matière de comptabilisation et de présentation du CICE avec indication des impacts associés à la prise en compte du CICE.

Ce crédit n'a pas été utilisé pour financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni pour augmenter les rémunérations des personnes exerçant des fonctions de direction dans l'entreprise, mais participe notamment au financement de notre fonds de roulement et concourt activement à l'amélioration e notre compétitivité.

VIII – EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

- **Directeur administratif et financier**

Monsieur Fabrice JIMENEZ a intégré la société Groupe JAJ le premier juin 2015 et a remplacé Madame Annie Pascuccio en tant que Directeur administratif et financier.

- **Renégociation des Royalties SCHOTT**

La renégociation du contrat avec les propriétaires de la marque SCHOTT a permis la division des royalties par deux, et la mise en place d'un profit sharing en faveur de Schott de 30 % du résultat courant avant impôt de l'activité Schott à compter du 01/10/2015.

VII– EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS POSTERIEUREMENT A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE (L 232-1-II)

- **Recrutement d'un Directeur Commercial :**

Monsieur Philippe MASTROIANNI a intégré la Société Groupe JAJ le 2 mai 2016 en qualité de Directeur Commercial

- **Acquisition d'une nouvelle boutique :**

Une nouvelle boutique sise 21, rue Debelleyme 75003 PARIS (Haut Marais) acquise au prix de 100.000 € (droit au bail) va ouvrir au 01/09/2016.

- **Mise en place d'un plan d'économie sur la sphère transport et la logistique** :

L'essentiel des contrats a été signé.

- Sur Sed Logistique , la renégociation du contrat va permettre une économie de 16 % à compter du 01/01/2017
- Qualitair , (transport sur achat), la renégociation du contrat va permettre une économie de 19 % à compter du 01/10/2016
- Transport sur vente : les négociations sont encore en cours.
  Sur deux contrats, les tarifs sont très compétitifs et il sera difficile d'obtenir des rabais.
  Sur le troisième, nous avons un résultat provisoire qui devrait générer une économie de 14,29 % (environ 7 000 €).

INFORMATIONS SPECIFIQUES
COMMUNIQUEES A L'ASSEMBLEE GENERALE
- - -
Conformément aux dispositions légales et statutaires de la société.

I - ACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

Conformément à l'article L 225-210 al 3 du code de commerce, la société ne disposant pas de réserves suffisantes, l'assemblée n'a pas la possibilité de donner l'autorisation à la société à l'effet d'acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % de son capital social.

En conséquence et en conformité des dispositions de l'article L 225-211 du Code de Commerce, aucun mouvement n'a été enregistré à ce titre au cours de l'exercice 2015-2016.

II - PARTICIPATIONS NOUVELLES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE (L.233-6 al.1)

En conformité des dispositions de l'article L. 233-6 du Code de Commerce, nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé la SA GROUPE JAJ n'a pris aucune participation directe dans le capital social d'une société ayant son siège social sur le territoire Français.

III - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES AU TITRE DES TROIS PRECEDENTS EXERCICES (CGI art. 243 bis)

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que la société a procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices sociaux :

Exercices	Dividende global	Revenu imposable
31/03/2015	Néant	Néant
31/03/2014	Néant	Néant
31/03/2013	Néant	Néant

IV - RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Il a été dressé un état financier des cinq derniers exercices sociaux, lequel a été tenu à la disposition des actionnaires, au siège social, avec tous les documents et renseignements exigés par la Loi.

V - DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT (CGI art. 223 quater)

En conformité des dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts nous vous précisons que, pour la détermination du résultat fiscal, il a été réintégré les sommes suivantes :

- au titre des amortissements excédentaires et autres amortissements Non déductibles visés à l'article 39-4 du Code Général des Impôts, la somme de…..... 5 224 €

- au titre de la taxe sur les voitures particulières la somme de …….. 4 932 €

VI - CONVENTIONS RELEVANT DE L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

1) – Aucune convention nouvelle ni engagements nouveau entrant dans le champ d'application de l'article L 225-38 du Code de commerce n'est intervenu au titre de l'exercice.

2) – Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice :

- Le contrat de la marque MONARCH MILWAUKEE en date du 25 mars 2013, conclut avec Monsieur Bruno DAUMAN, Directeur Général de Groupe JAJ, se poursuit.

  Aucune redevance d'exploitation n'est due au Concédant au cours des trois premières années.

  Cette opération a été autorisée préalablement par le conseil d'administration du 3 janvier 2013.

- Au cours de l'exercice 2001/2002, Monsieur Maurice JABLONSKY a abandonné son compte-courant à hauteur de 457 347 € avec clause de retour à meilleure fortune. Cette clause prévoit que le remboursement de la somme de 457 347 € ne pourra devenir exigible que dans le cas d'un retour à meilleure fortune qui sera considéré comme atteint dès lors que la société Groupe JAJ, au cours de deux exercices consécutifs, aura réalisé un bénéfice net après impôts égal ou supérieur à un million d'euros. La créance devra être remboursée à partir de la clôture du deuxième exercice social faisant apparaître les seuils ci-dessus fixés ; dans ces conditions, la somme devra être remboursée sur une période n'excédant pas deux ans, sans intérêt.

VII - INFORMATIONS RELATIVES A L' ACTIONNARIAT (L. 233-13)

Nous vous indiquons l'identité des personnes physiques ou morales connues au 31 mars 2016 dont, à notre connaissance, la participation dépasse les seuils légaux et statutaires :

Actionnaires	31-03-2016	31-03-2015
Monsieur Maurice JABLONSKI	39.17%	39,17%
Monsieur Joseph JABLONSKI	10.56 %	10,56 %

Les salariés ne détiennent pas de participation dans le capital social selon la définition de l'article L.225-102 du Code de Commerce.

VIII - REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX ET LISTE DE L'ENSEMBLE DE LEURS MANDATS EXERCES AU TITRE DE L'EXERCICE 2015-2016

En conformité des dispositions de l'article 116 de la Loi 2001-420 du 15 mai 2001 sur les nouvelles régulations économiques et de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, la rémunération globale des mandataires sociaux au titre de l'exercice écoulé ainsi que la liste de l'ensemble de leurs mandats vous sont données ci-dessous :

Nous vous rappelons que le Conseil d'Administration de la SA Groupe JAJ est composé des membres suivants :

- **Monsieur Bruno DAUMAN,** Président du Conseil d'Administration, demeurant 16, rue Poirier 94160 Saint Mandé.
- **Monsieur Romain DAUMAN,** Administrateur, demeurant 102, rue Réaumur 75002 PARIS.
- **Monsieur Franck SZWARC,** Administrateur, demeurant 5, place Charles Digeon - 94160 Saint Mandé.

Nous vous précisons que Madame Annie Pascuccio a fait part de sa démission de ses fonctions d'administrateur le 4 janvier 2016.

Rémunération globale, y compris les avantages en nature, au titre de l'exercice 2015-2016 :

Groupe JAJ
M. Bruno DAUMAN 184 921,16 € y compris les avantages en nature Jetons de présence : 0 €
M Romain DAUMAN Aucune rémunération Jetons de présence : 0 €
Monsieur Franck SZWARC Aucune rémunération Jeton de présence : 0 €
Madame Annie PASCUCCIO, démissionnaire au 4-01-2016 Rémunération : 92 995,82 € Indemnité de fin de contrat: 150 000 € Jetons de présence : 0 €

Nous précisons que toutes les rémunérations ci-dessus sont fixes.

Mandats sociaux exercés (L.225-102-1 c.com.):

Monsieur Bruno DAUMAN :
Président du conseil d'administration de la société Groupe JAJ.

Monsieur Romain DAUMAN :
Administrateur de la société Groupe JAJ.

Monsieur Frank SZWARC :
Administrateur de la société Groupe JAJ.

IX - LES MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE (article R.225-102 al.1du Code de Commerce)

Le conseil d'administration a opté pour le cumul des fonctions de Président et de Directeur Général dans sa séance du 25 septembre 2014 et a nommé dans ses fonctions Monsieur Bruno DAUMAN pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020.

X– RISQUES ET INCERTITUDES -UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - GESTION DES RISQUES FINANCIERS (article L.225-100 al. 4,5,6 du code de commerce)

Pour 2016-2017, la société se couvre contre les risques de change en mettant en place des achats à terme de devises sur une moyenne de 1,1213.

Un contrat d'assurance crédit (BNP PARIBAS - FCF) couvre l'essentiel de nos créances clients.

XI– ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE (L. 225-100-3)

Aucune mesure n'a été prise pouvant avoir une incidence en cas d'offre publique.

XII– INFORMATIONS EN MATIERE SOCIALE

En conformité des dispositions de l'article L.225-102-1 et de son Décret d'application du 20 février 2002, nous vous communiquons ci-après les informations en matière sociale :

1 – Effectifs

Au 31 mars 2016, l'effectif total de l'entreprise était de 37 salariés.
Il a été procédé à 4 embauches en CDD, 1 embauche en contrat de professionnalisation.
Il a été procédé à 6 licenciements. L'entreprise n'a mené aucun plan social.

2 - Organisation du temps de travail

Au 31 mars 2016, 35 salariés étaient employés à temps plein, 4 salariés à temps partiel.
24 cadres et salariés étaient à 157,75 heures de travail, 11 salariés à 151,67 heures de travail, 2 salariés à 126,20 heures de travail.

3 – Rémunérations

Au 31 mars 2016, la masse salariale annuelle est de 2 031 897 euros avec 868 042 euros de charges sociales contre 1 975 429 euros avec 840 322 euros de charges sociales au 31 mars 2015.
Il n'y a pas de système d'intéressement et pas d'accord de participation.

4 - Relations professionnelles et accords collectifs

Il n'y a pas de comité d'entreprise et il n'y a aucun délégué du personnel (élection du 6 décembre 2013 et 20 décembre 2013).

5 - Conditions d'hygiène et de sécurité

Il y a eu deux accidents du travail au cours de l'année 2015-2016 sans incidence particulière sur les conditions d'hygiène et de sécurité.

6 – Formation

1.60 % de la masse salariale a été consacré à la formation professionnelle.

7 - Emploi et insertion des travailleurs handicapés

L'entreprise n'emploie pas de travailleur handicapé.

8 - Œuvres sociales

Il n'y a pas de comité d'entreprise donc aucun budget.

XIII- INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Notre activité ne génère aucune conséquence dommageable pouvant rejaillir sur les sources d'énergie ou sur notre environnement. Aucune information particulière n'est donc à signaler.

GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET CONTROLE INTERNE

Rapport du Président du Conseil d'administration rendant compte de la composition du conseil d'administration et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société dans le cadre de la préparation des comptes de l'exercice 2015/2016

(Article L 225-37 du Code de commerce)
Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 29 septembre 2016

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce et des recommandations émises par l'Autorité des Marchés Financiers, le présent rapport s'attache à rendre compte, dans le cadre de la préparation des comptes de l'exercice 2015/2016, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration, des pouvoirs confiés au Directeur Général par le Conseil d'Administration, des principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société « GROUPE JAJ ».

Le présent rapport a été soumis au conseil d'administration le 27 juillet 2016.

I - ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

La société est administrée par un conseil d'administration. Elle n'a pas opté pour la dissociation des fonctions de Président du conseil et de Directeur Général.

La société se conforme au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en conformité des dispositions du code de commerce applicables aux sociétés anonymes cotées et tient compte des préconisations du MEDEF de décembre 2008 disponibles sur le site internet du Medef.

Ce rapport a été établi en tenant compte des recommandations émises par l'AMF

Composition du Conseil :

Nous vous rappelons que votre Conseil d'Administration est composé de TROIS (3) membres :

- Monsieur Bruno DAUMAN, Président directeur général,
- Monsieur Romain DAUMAN, administrateur,
- Monsieur Frank SZWARC, administrateur.

A ce jour, il n'y a aucune femme au Conseil d'Administration.
Madame Annie PASCUCCIO a fait part de sa démission de ses fonctions d'administrateur le 4 janvier 2016.

La liste des administrateurs de la Société incluant les fonctions exercées dans d'autres sociétés est :

	Autres fonctions exercées Dans d'autres sociétés	Nombre d'actions
Monsieur Bruno DAUMAN (né en 1979) Président Directeur Général nommé administrateur à l'AG du 25/09/2014 nommé Président Directeur Général au CA du 25/01/2014 Fin du mandat : AG statuant sur cptes 31/03/2020 16, rue Poirier 94160 Saint Mandé		400
Monsieur Romain DAUMAN (né en 1983) Administrateur Nommé à l'AG du 25/09/2014 Fin du mandat : AG statuant sur cptes 31/03/2020 Demeurant 102, rue Réaumur 75002 PARIS		80
Monsieur Frank SZWARC (né en 1956) Administrateur Nommée à l'AG du 28 septembre 2015 Fin du mandat : AG statuant sur cptes 31/03/2021 5, place Charles DIGEON 94160 Saint Mandé		11 803

Le conseil d'administration n'a pas institué de comités.

<u>Commentaires sur la composition du Conseil d'Administration</u> :

Présidence du Conseil d'administration

Les statuts de la société prévoient que le Président du Conseil d'administration pourra cumuler ses fonctions avec celles de Directeur Général de la société, selon décision du conseil. En application de l'article 20 des statuts, le conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 25 septembre 2014 de ne pas procéder à la dissociation des fonctions entre la Présidence du Conseil d'Administration et la Direction Générale, en considérant que la structure moniste était mieux adaptée aux circonstances du moment.

Nomination d'un Directeur Général Délégué

Lors de notre conseil d'administration du 25 septembre 2014, Monsieur Bruno DAUMAN, Président directeur général n'a pas souhaité être assisté d'un directeur Général Délégué.

Absence de condamnations pour fraude, d'association à une faillite ou d'incrimination et/ou sanction publique officielle

A la connaissance de la société « GROUPE JAJ », et au jour de l'établissement du présent rapport :

- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'Administration ;

- aucun des membres du conseil d'administration n'a été associé au cours des cinq dernières années à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que Directeur Général ;

- aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'administration de la société par des autorités statutaires ou réglementaires ;

- aucun administrateur n'a été empêché, par un tribunal, d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Contrats de Services

Aucun membre du conseil d'administration n'est lié par un contrat de services avec la société « GROUPE JAJ » ou l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

Rôle et fonctionnement du Conseil d'Administration

Le fonctionnement du Conseil d'administration est déterminé par les dispositions légales et réglementaires, et par les statuts. La société « GROUPE JAJ » souscrit et s'attache à respecter les principes de Gouvernement d'Entreprise en vigueur en France et tels qu'ils résultent du rapport Consolidé AFEP-MEDEF .

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société, se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales et financières de la société et veille à leur mise en œuvre.

Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche des affaires de la société et en assure le suivi et le contrôle ; à cette fin, il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Il désigne les mandataires sociaux chargés de diriger la société.

Il définit la politique de rémunération de la Direction Générale.

Il répartit les jetons de présence dont le montant global est voté par l'assemblée.

Il s'assure de la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés.

Il arrête le rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Il arrête les comptes annuels et semestriels et prépare l'Assemblée Générale.

Fréquence des réunions et décisions adoptées :

L'article 17 « REUNIONS DU CONSEIL » des statuts prévoit que le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Ainsi, au cours de l'exercice écoulé, notre Conseil d'Administration s'est réuni 3 fois.

L'agenda des réunions du Conseil a été le suivant :

. Séance du 23 Juillet 2015 à 9 h :

Examen des comptes annuels de la société GROUPE JAJ au 31 mars 2015,
Etablissement du rapport de gestion de la société GROUPE JAJ,
Etablissement du rapport spécial du Président du Conseil d'Administration sur le fonctionnement du Conseil d'Administration, sur les procédures de contrôle interne, et de gestion des risques mises en place par la société.
Examen des documents de gestion prévisionnelle,
Convocation de l'Assemblée

. Séance du 30 Septembre 2015 à 10 heures :

Allocation d'une prime à Mr Bruno DAUMAN,
Allocation d'une indemnité à Madame Annie PASCUCCIO

. Séance du 5 Janvier 2016 à 17 h :

Révision du compte de résultat prévisionnel 2015/2016
Situation de l'actif réalisable et du passif exigible au 30 septembre 2015,
Examen et arrêté des comptes semestriels au 30.09.2015 de la société Groupe JAJ,
Etablissement du rapport d'activité pour la période du 01.04.2015 au 30.09.2015.

Convocations des administrateurs

Conformément à l'article 17 « REUNIONS DU CONSEIL » des statuts les administrateurs ont été convoqués dans le respect des dispositions légales par lettre simple ou télécopie.

Conformément à l'article L 225-238 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes intermédiaires (comptes semestriels) ainsi que les comptes annuels.

Information des administrateurs

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués dans le respect des dispositions légales.

Tenue des réunions

Les réunions du Conseil d'administration se déroulent au siège social de la société.

Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués sans délai à tous les administrateurs.

II – LIMITATION DES POUVOIRS DU PRESIDENT ET DU DIRECTEUR GENERAL

Nous vous précisons qu'aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs de Monsieur Bruno DAUMAN, votre Président et Directeur Général.

III – CONFLITS D'INTERETS

A la connaissance de la Société « GROUPE JAJ » et au jour de l'établissement du présent rapport, aucun conflit d'intérêt n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du conseil d'administration et de la Direction générale à l'égard de la société en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

IV – REMUNERATIONS ET AVANTAGES

Au titre de l'exercice 2015/2016, il n'y a pas eu de jetons de présence versés aux membres du conseil d'Administration.

Montant des rémunérations des mandataires sociaux versées par la société au titre de l'exercice 2015/2016 :

	Rémunération brute fixe versée	**Jetons de présence**	**Avantages en nature perçus**	**Rémunération totale perçue**
Administrateur et PDG Monsieur Bruno DAUMAN	180 337,16 €	0 €	Voiture : 3 468 € Repas : 1 116 €	184 921,16 €
Administrateur Madame Annie PASCUCCIO	90 910,52 €	0€	Voiture : 1 876,05 € Repas : 209,25 €	92 995,82 €

Rémunérations des mandataires sociaux

Le conseil d'administration arrête les règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux. Ils ne perçoivent pas de part variable.
Il n'existe ni parachutes dorés ni retraites chapeaux.
Les avantages en nature sont déterminés sur la base du barème de l'administration fiscale.

Schémas d'intéressement et de participation

Il n'y a ni contrats d'intéressement ni de participation.

V – INFORMATIONS PREVUES PAR L'ARTICLE L. 225-100-3 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous précisons que le rapport de gestion fait mention des informations prévues par l'article L. 225-100-3 du code de commerce relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

VI – PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Nous vous rappelons que notre Société a mis au point des procédures de contrôle interne. Ces procédures reposent sur l'ensemble des contrôles mis en œuvre par la Direction Générale en vue d'assurer, dans la mesure du possible, une gestion rigoureuse et efficace de la société et d'élaborer les informations données aux actionnaires sur la situation financière et les comptes.

Le contrôle interne mis en œuvre repose sur l'organisation et les méthodologies suivantes :

1 Objectif du contrôle interne

L'objectif du contrôle interne est d'assurer la qualité et la fiabilité de la production des comptes dans les buts suivants :

- prévenir les erreurs et les fraudes,
- protéger l'intégrité des biens et des ressources de l'entreprise,
- gérer rationnellement les moyens de l'entreprise,
- assurer un enregistrement comptable correct de toutes les opérations nécessaires, en conformité avec les lois et réglementations en vigueur.

Le bon fonctionnement d'un système de contrôle interne permet de réduire les risques d'erreur ou de malversation, il ne peut cependant conduire à les éliminer complètement.

2 Organisation du contrôle interne

Le contrôle interne de la société n'est pas formalisé, mais il est effectif et s'est affiné au cours des années. Il répond essentiellement aux conditions suivantes :

- séparation des fonctions
- exhaustivité
- réalité
- évaluation correcte
- respect des normes de présentation des comptes.

Compte tenu de notre activité de négoce un soin tout particulier a été apporté au suivi des marchandises de leur commande aux fournisseurs à la livraison aux clients en passant par la gestion des stocks. Pour ce faire nous disposons d'un programme informatique spécifique et performant fournissant un inventaire en permanence ainsi que diverses statistiques par produit, famille, représentant, secteur, marges etc… constituant une aide à la gestion efficace.

Notre secteur de clientèle présente un risque non négligeable, aussi en plus du suivi inclus dans le programme cité plus avant, une gestion et une surveillance des comptes des clients est effectuée en comptabilité. Dans le cadre du contrat de factoring, nous disposons d'une assurance crédits en plus des renseignements commerciaux que nous nous efforçons de maintenir à jour.

Les décisions d'achat importantes remontent à la direction générale avec un souci de prix, de maintien de la qualité et de la continuité des approvisionnements auprès de fournisseurs habituels.

Notre gestion financière en dehors des opérations courantes fait appel au factoring et à des mesures de précaution contre les variations de cours de change compte tenu du chiffre significatif de nos importations. Pour se protéger contre le risque de change, la société achète des devises à terme. Les recours aux emprunts sont soumis au conseil d'administration de même que les opérations sur titres.

La gestion du personnel est également très centralisée et les tâches de chacun clairement définies avec des recoupements pour contrôle et afin d'éviter qu'une même personne n'effectue une ou plusieurs tâches incompatibles.

Sur le plan juridique nous sommes assistés par les juristes d'un cabinet d'avocats extérieur à la société.

En ce qui concerne les biens et les personnes nous avons pris, tant en contrats d'assurance qu'en mesures de sécurité et de vidéosurveillance, toutes les dispositions nécessaires pour la sauvegarde des biens et des personnes en cas de sinistre.

Les investissements nécessaires au maintien et au développement de l'entreprise sont engagés au fur et à mesure des besoins et des objectifs poursuivis. Les investissements importants relèvent du conseil d'administration.

Notre service comptable est doté d'un personnel compétent. Les normes comptables applicables en France sont scrupuleusement respectées afin de présenter des comptes sociaux fiables avec une information complète.

VII – MODALITES DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLEES GENERALES

Conformément à l'article R 225-84 du Code de Commerce, tout actionnaire peut poser des questions écrites au Président du Conseil d'Administration. Elles doivent être envoyées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse indiquée dans la convocation, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale.

Elles sont accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

En application des articles R.225-71 et R.225-73 du Code de Commerce, des actionnaires représentant la fraction légale du capital social pourront requérir, et ce, jusqu'à vingt cinq jours avant l'Assemblée, l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de cette assemblée. Leur demande devra être adressée au siège social par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'attention du Président du Conseil d'Administration. Ces demandes doivent être accompagnées du texte des résolutions qui peuvent être assortis d'un bref exposé des motifs, ainsi que d'une attestation d'inscription en compte. L'examen par l'Assemblée générale des projets de résolutions déposés par les actionnaires dans les conditions réglementaires est subordonné à la transmission par les auteurs de la demande d'une nouvelle attestation justifiant de l'enregistrement comptable des titres au troisième jour ouvré précédant la date de l'assemblée.

Pour avoir le droit d'assister, de voter par correspondance, ou de se faire représenter à cette Assemblée, les titulaires d'actions nominatives doivent justifier de l'inscription comptable des titres à leur nom dans un compte nominatif pur ou en compte nominatif administré deux jours ouvrés précédant la date de l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Les propriétaires d'actions au porteur qui souhaitent participer physiquement à l'Assemblée devront en faire la demande auprès de leur intermédiaire habilité (Banque, Etablissement Financier, Société de Bourse) teneur de leur compte, qui leur délivrera une carte d'admission. Toutefois, tout actionnaire au porteur qui n'a pas reçu sa carte d'admission trois jours avant l'Assemblée, devra demander à son intermédiaire financier de lui délivrer une attestation de participation lui permettant de justifier de sa qualité d'actionnaire trois jours ouvrés précédant la date de l'Assemblée Générale.

A défaut d'assister personnellement à cette Assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

1°) Adresser une procuration à la société sans indication du mandataire ;
2°) Voter par correspondance ;
3°) Donner une procuration à leur conjoint ou à un autre actionnaire.

Conformément à l'article R. 225-85 du Code de Commerce, tout actionnaire ayant effectué un vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si la cession intervient avant le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée, à zéro heure, heure de Paris, la société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation.

Aucune cession ni aucune autre opération réalisée après le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, ne sera prise en considération par la Société.

Les formulaires de vote par correspondance ou par procuration seront adressés aux actionnaires inscrits en compte nominatif pur ou administré.

Tout actionnaire au porteur souhaitant voter par correspondance peut solliciter par lettre recommandée avec demande d'avis de réception un formulaire de vote par correspondance auprès de la Banque PALATINE (service MAREG, « Le Péripôle », 10, avenue Val de Fontenay – 94131 FONTENAY SOUS BOIS CEDEX) au plus tard 6 jours avant la date de la réunion.

Pour être pris en compte, le formulaire de vote par correspondance devra être retourné, dûment rempli, directement à la Banque Palatine à l'adresse précitée, 3 jours au moins avant la réunion en ce qui concerne les actionnaires nominatifs et à leur intermédiaire habilité pour les actionnaires au porteur. Dans le cas des actionnaires au porteur, le formulaire ne pourra prendre effet que s'il est accompagné de l'attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité teneur de leur compte titres.

L'actionnaire qui retourne ledit formulaire aux fins de voter par correspondance n'aura plus la possibilité de participer directement à l'Assemblée Générale ou de s'y faire représenter.

En aucun cas, il ne pourra être retourné à la société un document portant à la fois une indication de procuration et les indications de vote par correspondance.

Les actionnaires pourront se procurer les documents prévus aux articles R 225-81 et R.225-83 du Code de commerce par simple demande adressée à la Banque PALATINE. Ces documents seront également mis à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

L'avis de réunion vaut avis de convocation sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour à la suite de demandes d'inscription de projets de résolutions présentées par des actionnaires.

Fait à Montreuil
Le 27 juillet 2016
Le Président du Conseil d'administration

PROPOSITIONS
SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

DANS LES CONDITIONS DE QUORUM
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

I – APPROBATION DES COMPTES DE LA SA GROUPE JAJ

Conformément à la loi, nous soumettons à votre approbation :

- le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- celui des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2016,
- les comptes, le bilan, et l'annexe dudit exercice, tels qu'ils sont présentés.

Nous vous demandons, en conséquence, d'approuver les opérations traduites par ces comptes et résumées dans ces rapports et de donner quitus de leur mandat aux Administrateurs au titre de l'exercice

II - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 mars 2016, soit la somme de 175 499,36 € de la façon suivante :

- En totalité, soit la somme de …….. 175 499,36 €
  Au crédit du poste « REPORT à NOUVEAU » qui figure
  Au passif du bilan pour un montant débiteur de …… – 2 168 903,61 €

Si vous approuvez cette proposition, au prochain bilan le poste
« REPORT A NOUVEAU » serait ainsi ramené à un montant débiteur de…. – 1 993 404,25 €

IV – DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que la société a procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices sociaux :

Exercices	Dividende global	Revenu imposable
31/03/2015	Néant	Néant
31/03/2014	Néant	Néant
31/03/2013	Néant	Néant

V- CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous rappelons qu'aucune convention réglementée nouvelle visée à l'article L. 225-38 du Code de Commerce n'a été conclue au cours de l'exercice.

VI- ALLOCATION DE JETONS DE PRESENCE A L'ENSEMBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous proposons de n'allouer aucune somme, à titre de jetons de présence, aux membres du Conseil d'Administration en exercice pendant la période du 1er avril 2015 au 31 mars 2016.

VII- SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Nous vous précisons que :
- les mandats d'administrateurs de Messieurs Bruno DAUMAN et Romain DAUMAN arriveront à échéance avec l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020.

- le mandat d'administrateur de Monsieur Frank SZWARC arrivera à échéance avec l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2021.

- Madame Annie PASCUCCIO est démissionnaire de ses fonctions d'administrateur depuis le 4 janvier 2016.

VIII- SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous vous précisons que le mandat des commissaires aux comptes titulaire et suppléant arrive à échéance lors de l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020.

IX- PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

En conformité de l'article L 225-210 al. 3 du code de commerce, nous ne vous proposons pas d'autoriser la société à acheter ses propres actions dans les conditions de l'article L.225-209 et suivants du Code de Commerce.

*

* *

PROPOSITION
SOUMISE A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

DANS LES CONDITIONS DE QUORUM
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES

Le conseil d'administration rappelle les dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de Commerce qui impose aux sociétés par actions de convoquer tous les trois ans, une Assemblée Générale Extraordinaire pour se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital effectuée dans les conditions prévues à l'article L. 443-5 (L. 3332-18 à L. 3332-24 nouv.) du Code du Travail, si, au vu du rapport présenté à l'Assemblée Générale par le Conseil d'Administration (ou le directoire), en application de l'article L. 225-102, les actions détenues par le personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées aux sens de l'article L. 225-180 représentent moins de 3 % du capital social.

Nous vous rappelons que la participation des salariés à l'entreprise est inexistante actuellement.

Nous vous proposons d'augmenter le capital social en numéraire d'un montant maximum de 3% du capital social par l'émission d'actions nouvelles de 1 euro de valeur nominale, à libérer en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la société, et de supprimer le droit préférentiel de souscription au profit de des salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise établi par la société,

Nous vous proposons de déléguer au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires afin de :

- réaliser l'augmentation de capital, sur ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois, dans un délai maximum de cinq ans à compter de la décision de l'assemblée, au profit des salariés de la société adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, après avoir établi celui-ci dans les conditions prévues par l'article L 443-1 du code du travail, et fixer le montant de chaque émission dans la limite du plafond global de 3 % du capital social ;

- déterminer les conditions d'attribution éventuelles des actions nouvelles, ainsi émises au profit desdits salariés, dans les conditions légales, en ce compris les conditions d'ancienneté, arrêter la liste des bénéficiaires, ainsi que le nombre de titres susceptibles d'être attribués à chacun d'entre eux, dans la limite du plafond de l'augmentation de capital ;

- déterminer le prix de souscription des actions nouvelles, dans les conditions définies à l'article L. 443-5 (L. 3332-18 à L. 3332-24 nouv.) du code du travail ;

- arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, déterminer si les souscriptions aux actions nouvelles devront être réalisées directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement, recueillir les souscriptions des salariés ;

- fixer le délai accordé aux salariés souscripteurs pour la libération du montant de leur souscription dans la limite du délai de trois ans à compter de la souscription prévu par l'article L. 225-138-1 du code de commerce, étant rappelé que, conformément aux dispositions dudit article, les actions souscrites pourront être libérées, à la demande de la société ou du souscripteur, par versements périodiques ou par prélèvements égaux et réguliers sur le salaire du souscripteur ;

- recueillir les sommes correspondant à la libération des souscriptions, qu'elle soit effectuée par versement d'espèces ou par compensation de créances, le cas échéant, arrêter le solde créditeur des comptes courants ouverts dans les livres de la société au nom des souscripteurs libérant par compensation les actions souscrites ;

- constater la réalisation de l'augmentation de capital, et le cas échéant, imputer tous frais sur le montant des primes payées lors de l'émission des actions et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital, après chaque augmentation ;

- effectuer toutes formalités légales, modifier les statuts corrélativement, prendre toutes mesures pour la réalisation de l'augmentation de capital, et généralement faire le nécessaire, dans les conditions précisées ci-dessus et celles fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Les actions ainsi émises seront créées avec jouissance à compter de la date de leur souscription. Pour le surplus, elles seront, dès la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital, assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires et aux décisions des assemblées générales.

Cependant, nous vous invitons à ne pas retenir ladite proposition considérant que celle-ci n'est pas opportune dans l'immédiat.

*
* *

Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires,

Le projet des résolutions que nous soumettons à votre approbation reprend les principaux points de notre rapport et nous espérons qu'il recevra votre approbation.

Sont annexés au présent rapport :

- le tableau des résultats des cinq derniers exercices,
- le tableau des délégations en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital,
- le rapport spécial établi par le Président du Conseil d'Administration rendant compte de la composition du conseil d'administration et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tableau récapitulatif des délégations relatives aux augmentations de capital
En cours de validité

(Article L. 225-100 alinéa 7 du Code de Commerce)

Aucune délégation n'a été accordée par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de Commerce.

GROUPE JAJ

Société Anonyme au capital de 3 560 939 €.

Siège Social : 40-48 rue Beaumarchais, 93 100 Montreuil sous Bois.

592 013 155 RCS Bobigny
Siret : 592 013 155 00060

AVIS DE REUNION VALANT AVIS DE CONVOCATION

Mmes, MM. les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle et Extraordinaire pour le **29 septembre 2016, à 9 heures**, au siège social de la société, 40-48 rue Beaumarchais à Montreuil sous Bois (93100), à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

1°) De la compétence de l'assemblée générale ordinaire annuelle :

- Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 mars 2016 ;
- Présentation des rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission et sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce ;
- Présentation du rapport spécial établi par le Président du Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce ;
- Présentation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur le rapport spécial établi par le Président du Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2016 ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2016 ;
- Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce ;
- Quitus aux Administrateurs de leur gestion ;
- Fixation du montant des jetons de présence à allouer à l'ensemble du Conseil d'Administration ;
- Constatation de la démission de Madame Annie PASCUCCIO, administrateur,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

2° - De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

- En application de l'article L. 225-129-6 du Code de Commerce, proposition de réaliser une augmentation de capital social effectuée dans les conditions prévues à l'article L. 443-5 du Code du travail et pouvoirs à conférer au Conseil d'administration,
- Pouvoirs en vue des formalités
- Questions diverses.

*
**

A. Participation à l'Assemblée Générale :

1. Justification du droit de participer à l'Assemblée Générale. — Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut prendre part à l'assemblée.

Il est justifié du droit de participer à l'Assemblée Générale par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale, soit le mardi 27 septembre 2016, à zéro heure, heure de Paris :

- soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Banque Palatine pour le compte de la Société ;
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

2. Modalités possibles de participation à l'Assemblée Générale :

2.1. Les actionnaires désirant assister personnellement à cette Assemblée Générale pourront demander une carte d'admission de la façon suivante :

- Pour les actionnaires au nominatif : demander une carte d'admission au siège administratif de la Banque PALATINE, (service MAREG, « LE PERIPÔLE », 10, avenue Val de Fontenay, 94131 Fontenay sous Bois Cedex) ou se présenter le jour de l'Assemblée muni d'une pièce d'identité ;
- Pour les actionnaires au porteur : demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres qu'une carte d'admission leur soit adressée ; l'actionnaire au porteur qui n'a pas reçu sa carte d'admission le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale, pourra se faire délivrer directement l'attestation de participation par l'intermédiaire habilité qui pourra être présentée le jour de l'Assemblée Générale par l'actionnaire.

2.2. A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée Générale, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- a) Donner une procuration à un autre actionnaire, à leur conjoint ou au partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité (PACS) ou encore à toute personne physique ou morale de son choix dans les conditions légales et réglementaires applicables ;
- b) Adresser une procuration à la Société sans indication de mandataire, auquel cas il sera émis un vote favorable aux résolutions présentées ou agrées par le Conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions ;
- c) Voter par correspondance.

2.3. Lorsque l'actionnaire a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation dans les conditions prévues au paragraphe 2.1 ci-dessus, il ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'Assemblée.

2.4. L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation dans les conditions prévues au paragraphe 2.1 ci-dessus peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions.

— si la cession intervenait avant le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée, soit le mardi 27 septembre 2016 à zéro heure, heure de Paris, le vote exprimé par correspondance, le pouvoir, la carte d'admission, éventuellement accompagnés d'une attestation de participation, seraient invalidés ou modifiés en conséquence, selon le cas. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte devra notifier la cession à la Société et lui transmettre les informations nécessaires ;

— si la cession ou toute autre opération était réalisée après le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée, soit le mardi 27 septembre 2016 à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, elle ne serait pas notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la Société.

3. Modalités communes au vote par procuration et par correspondance. — Un formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration et ses annexes, sera adressé aux actionnaires nominatifs.

Les actionnaires au porteur pourront, à compter de la convocation de l'Assemblée :

— soit demander, par écrit, à la Société (adresse du siège social) ou à la Banque PALATINE (service MAREG, « Le Péripôle » 10, avenue Val de Fontenay, 94131 Fontenay-sous-Bois Cedex ou emetteurs@palatine.fr) de leur adresser un formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration. Il sera fait droit aux demandes reçues au plus tard six jours avant la date de l'assemblée, soit le vendredi 23 septembre 2016 ;

— soit demander ce formulaire à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres.

Ce formulaire devra être renvoyé, accompagné pour les actionnaires au porteur de leur attestation de participation, de telle façon que les services de la Banque PALATINE (voir adresse ci-dessus) ou la Société (adresse du siège social) le reçoivent au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée, soit le lundi 26 septembre 2016.

4. Modalités spécifiques au vote par procuration. — La procuration donnée par un actionnaire pour se faire représenter à une assemblée est signée par celui-ci et indique ses nom, prénom usuel et domicile.

Le mandat est révocable dans les mêmes formes que celles requises pour la désignation du mandataire.

Pour cette assemblée, il n'est pas prévu de vote par des moyens électroniques de communication. Aucun site visé à l'article R. 225-61 du Code de commerce ne sera aménagé à cette fin.

B. Demandes d'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour. — En application des articles R. 225-71 et R. 225-73 du code de commerce, les demandes d'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires représentant la fraction légale du capital social doivent parvenir à la société au plus tard le vingt-cinquième jour qui précède la date de l'assemblée, sans pouvoir être adressées plus de vingt jours après la date de publication du présent avis. Toute demande doit être accompagnée d'une attestation d'inscription en compte qui justifie de la possession ou de la représentation par les auteurs de la demande de la fraction du capital exigée par l'article R. 225-71 du Code de commerce susvisé.

La demande d'inscription d'un point à l'ordre du jour doit être motivée. La demande d'inscription de projets de résolution est accompagnée du texte des projets de résolution, qui peuvent être assortis d'un bref exposé des motifs. Lorsque le projet de résolution porte sur la présentation d'un candidat au Conseil d'administration, il est accompagné des renseignements prévus au 5° de l'article R. 225-83 du Code de commerce.

L'examen du point ou de la résolution est subordonné à la transmission, par les auteurs de la demande, d'une nouvelle attestation justifiant de l'enregistrement comptable des titres dans les mêmes comptes au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, soit le mardi 27 septembre 2016 à zéro heure, heure de Paris.

C. Questions écrites. — Conformément à l'article R.225-84 du Code de commerce, chaque actionnaire a la faculté d'adresser des questions écrites au Conseil d'administration. Les questions écrites doivent être envoyées, au siège social par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au Président du Conseil d'administration, au siège social de la Société, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la

date de l'assemblée générale, soit le vendredi 23 septembre 2016. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte pour les détenteurs d'actions au porteur.

D. Documents mis à disposition des actionnaires. — Des documents destinés à être présentés à l'assemblée, conformément notamment aux articles L. 225-115 et R. 225-83 seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la Société à compter de la publication de l'avis de convocation.
L'ensemble des informations et documents relatifs mentionnés à l'article R. 225-73-1 du Code de commerce pourront également être consultés, à compter du vingt-et-unième jour précédant l'Assemblée, soit le jeudi 8 septembre 2016, sur le site Internet de la Société (www.jaj.fr).

L'avis de réunion vaut avis de convocation sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour à la suite de demandes d'inscription de projets de résolutions présentées par des actionnaires.

Le conseil d'administration.

PROJET DU TEXTE DES RESOLUTIONS

1°) De la compétence de l'assemblée générale ordinaire annuelle :

Première résolution - L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration, du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2016, des explications complémentaires données verbalement, approuve dans toutes leurs parties ces rapports, les comptes, le bilan, et l'annexe dudit exercice, tels qu'ils sont présentés.
Elle approuve en conséquence les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.
Elle donne quitus aux administrateurs en exercice sur la période du 1er avril 2015 au 31 mars 2016 de leur gestion pour l'exercice écoulé.

Deuxième résolution - L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration, constate que le résultat de l'exercice clos le 31 mars 2016 fait ressortir un bénéfice net comptable de 175 499,36 €.

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 mars 2016 de la façon suivante :

- En totalité, soit la somme de …….. 175 499,36 €
  Au crédit du poste « REPORT A NOUVEAU » qui figure
  Au passif du bilan pour un montant débiteur de …….. – 2 168 903,61 €

Après cette affectation, le poste « REPORT A NOUVEAU » est
Ramené à un montant débiteur de …….. – 1 993 404,25€

Troisième résolution - L'assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle que la société a procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices sociaux :

Exercices	Dividende global	Revenu Imposable
31/03/2015	Néant	Néant
31/03/2014	Néant	Néant
31/03/2013	Néant	Néant

Quatrième résolution - L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, constate qu'aucune convention nouvelle entrant dans le champ d'application dudit article n'a été conclue au titre de l'exercice 2015/2016.

Cinquième résolution – L'assemblée générale décide de ne pas allouer de jetons de présence aux membres du conseil d'administration en exercice pour la période du premier avril 2015 au 31 mars 2016.

Sixième résolution – L'assemblée générale, prend acte de la démission de Madame Annie PASCUCCIO de ses fonctions d'administrateur de la société le 4 janvier 2016.

2°) De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :

Septième résolution –

L'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes, et agissant pour se conformer aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du code de commerce, dans le cadre de la consultation triennale des actionnaires :

- constate que les actions détenues par le personnel de la société représentent moins de 3 % du capital social;

- décide d'augmenter le capital social en numéraire d'un montant maximum de 3 % du capital social par l'émission d'actions nouvelles de 1 euro de valeur nominale, à libérer en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la société, et de supprimer le droit préférentiel de souscription au profit des salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise établi par la société,

- délègue au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires afin de réaliser l'augmentation de capital, sur ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois, dans un délai maximum de cinq ans à compter de la décision de l'assemblée, au profit des salariés de la société adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, après avoir établi celui-ci dans les conditions prévues par l'article L 443-1 du code du travail, et fixer le montant de chaque émission dans la limite du plafond global de 3 % du capital social,

- déterminer les conditions d'attribution éventuelles des actions nouvelles, ainsi émises au profit desdits salariés, dans les conditions légales, en ce compris les conditions d'ancienneté, arrêter la liste des bénéficiaires, ainsi que le nombre de titres susceptibles d'être attribués à chacun d'entre eux, dans la limite du plafond de l'augmentation de capital ;

- déterminer le prix de souscription des actions nouvelles, dans les conditions définies à l'article L. 443-5 du code du travail ;

- arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, déterminer si les souscriptions aux actions nouvelles devront être réalisées directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement, recueillir les souscriptions des salariés ;

- fixer le délai accordé aux salariés souscripteurs pour la libération du montant de leur souscription dans la limite du délai de trois ans à compter de la souscription prévu par l'article L. 225-138-1 du code de commerce, étant rappelé que, conformément aux dispositions dudit article, les actions souscrites pourront être libérées, à la demande de la société ou du souscripteur, par versements périodiques ou par prélèvements égaux et réguliers sur le salaire du souscripteur ;

- recueillir les sommes correspondant à la libération des souscriptions, qu'elle soit effectuée par versement d'espèces ou par compensation de créances, le cas échéant, arrêter le solde créditeur des comptes courants ouverts dans les livres de la société au nom des souscripteurs libérant par compensation les actions souscrites ;

- constater la réalisation de l'augmentation de capital, et le cas échéant, imputer tous frais sur le montant des primes payées lors de l'émission des actions et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital, après chaque augmentation ;

- effectuer toutes formalités légales, modifier les statuts corrélativement, prendre toutes mesures pour la réalisation de l'augmentation de capital, et généralement faire le nécessaire, dans les conditions précisées ci-dessus et celles fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Les actions ainsi émises seront créées avec jouissance à compter de la date de leur souscription. Pour le surplus, elles seront, dès la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital, assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires et aux décisions des assemblées générales.

Huitième résolution – L'assemblée générale, confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir les formalités de publicité légale et réglementaire.

*
**

Le conseil d'administration.

FIABILITY
audit & expertise

19 rue Pierre Semard
75 009 PARIS
☎ 01 53 19 00 00
🖷 01 53 19 00 05

SA GROUPE JAJ

Société anonyme
Au capital de 3 560 939 euros
RCS n° : 592 013 155

40-48 rue Beaumarchais
93100 MONTREUIL

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/03/2016

SA GROUPE JAJ

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2016 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société SA Groupe JAJ tels qu'ils sont joints au présent rapport,

- la justification de nos appréciations,

- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Faits caractéristiques » de l'annexe concernant la renégociation des Royalties SCHOTT.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société décrites au paragraphe 2.3 de l'annexe concernant les stocks, sur la base des éléments disponibles, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part les observations suivantes :

Les informations sociales, environnementales et relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable, prévues par l'article R 225-105-1 du Code de commerce, ne sont pas présentes dans votre rapport de gestion.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris, le 29/07/2016

CABINET FIABILITY
Représenté par Julien TOKARZ
Commissaire aux comptes

FIABILITY
audit & expertise

19 rue Pierre Semard
75 009 PARIS
☎ 01 53 19 00 00
🖷 01 53 19 00 05

SA GROUPE JAJ

Société anonyme
Au capital de 3 560 939 euros
RCS n° : 592 013 155

40-48 rue Beaumarchais
93100 MONTREUIL

Rapport du commissaire aux comptes établi en application de l'article L.225-35 du Code de commerce sur le rapport du président du Conseil d'administration de la société GROUPE JAJ
Exercice clos le 31/03/2016

SA GROUPE JAJ

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société JAJGROUPE et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31/03/2016.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et

- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris, le 29/07/2016

CABINET FIABILITY
Représenté par Julien TOKARZ
Commissaire aux comptes

FIABILITY
audit & expertise

19 rue Pierre Semard
75 009 PARIS
☎ 01 53 19 00 00
🖷 01 53 19 00 05

SA GROUPE JAJ

Société anonyme
Au capital de 3 560 939 euros
RCS n° : 592 013 155

40-48 rue Beaumarchais
93100 MONTREUIL

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions et engagements règlementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 29/09/2016

SA GROUPE JAJ

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Abandon de compte courant

- Au cours de l'exercice 2001/2002, Monsieur Maurice JABLONSKY a abandonné son compte-courant à hauteur de 457.347 € avec clause de retour à meilleure fortune. Cette clause prévoit que le remboursement de la somme de 457.347 € ne pourra devenir exigible que dans le cas d'un retour à meilleure fortune qui sera considéré comme atteint dès lors que la SA Groupe JAJ, au cours de deux exercices consécutifs, aura réalisé un bénéfice net après impôts égal ou supérieur à un million d'euros. La créance devra être remboursée à partir de la clôture du deuxième exercice social faisant apparaître les seuils ci-dessus fixés ; dans ces conditions, la somme devra être remboursée sur une période n'excédant pas deux ans, sans intérêt.

Contrat de licence

- Le contrat de licence de marque et d'enseigne MONARCH MILWAUKEE conclu le 25 mars 2013 avec Bruno DAUMAN, propriétaire de la marque pour une durée de trois ans renouvelable prévoit une exonération de redevance d'exploitation pendant les trois premières années.
  Aucune charge n'a été comptabilisée au titre de cette licence pendant l'exercice.
  Cette opération a été autorisée préalablement par le conseil d'administration du 3 janvier 2013.

Fait à Paris, le 29/07/2016

CABINET FIABILITY
Représenté par Julien TOKARZ
Commissaire aux comptes

FIABILITY
audit & expertise

19 rue Pierre Semard
75 009 PARIS
☎ 01 53 19 00 00
01 53 19 00 05

SA GROUPE JAJ

Société anonyme
Au capital de 3 560 939 €
RCS n° : 592 013 155 00060

40 rue Beaumarchais
93100 MONTREUIL

Attestation du commissaire aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225- 115 4° du Code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées

Exercice clos le 31/03/2016

SA GROUPE JAJ

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225 115 4° du Code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31/03/2016, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Président. Il nous appartient d'attester ces informations

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31/03/2016. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31/03/2016.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 598 183 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31/03/2016.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Fait à Paris, le 28/07/2016

CABINET FIABILITY
Représenté par Julien TOKARZ
Commissaire aux comptes

40-48 RUE BEAUMARCHAIS
93104 MONTREUIL CEDEX FRANCE

Téléphone 01 41 58 62 20
Télécopie 01 41 58 62 49

Internet : http://www.jaj.fr

ATTESTATION

Montreuil, le 30 Juin 2016

Je soussigné, Bruno DAUMAN, agissant en tant que président directeur général de la société Groupe JAJ domiciliée au 40 rue Beaumarchais 93100 Montreuil, SIRET 59201315500060, certifie que le montant global des rémunérations des 5 personnes les mieux rémunérées au cours de l'exercice 2015 – 2016 s'élève à 598 183 €.

Mr Bruno DAUMAN
Président directeur général

GROUPE J.A.J.
40/48, rue Beaumarchais
93104 MONTREUIL CEDEX
Tél. 01 41 58 62 20
Télécopie 01 41 58 62 49
SIRET 592 013 155 00060 - CODE APE 514 C

FIABILITY
audit & expertise

19 rue Pierre Semard
75 009 PARIS
☎ 01 53 19 00 00
01 53 19 00 05

SA GROUPE JAJ

Société anonyme
Au capital de 3 560 939 euros
RCS n° : 592 013 155

40-48 rue Beaumarchais
93100 MONTREUIL

Rapport du commissaire aux comptes sur l'augmentation du capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 29/09/2016

SA GROUPE JAJ

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation du capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel d'un montant maximum de 3% du capital social, réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de votre société, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation du capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui le pouvoir de fixer les modalités de cette opération et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions à émettre.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription, et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des actions.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation du capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur le prix d'émission des actions ordinaires à émettre donné dans le rapport du conseil d'administration.

Les conditions définitives de l'augmentation du capital n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire lors de l'utilisation de cette délégation par votre conseil d'administration

Fait à Paris, le 29/07/2016

CABINET FIABILITY
Représenté par
Commissaire aux comptes